

EDITORIAL: Vivre avec l'autre 1

SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT

Filip Reyntjens: Sectes et atteintes à la sûreté de l'État 2
Ananie Nkurunziza: Expulsion des ressortissants rwandais

de l'Uganda 15
Jean Claude Ngabonziza: L'Umwishywa comme symbole

du mariage 31

Claud Lombriker: De l'égalité des cultures et des religions 36

Kama Kamanda: Connaissiez-vous l'A.I.D.E.A. ? 53

Bernard Heylen: Réflexions sur l'éducation en milieu urbain 55

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

Albert Nolan: Un curé blanc au pays de l'apartheid 69

LIBRES PROPOS

Juvénal Masabo Nyangezi: Radioscopie d'une ville 85

CARNET: Novembre - Décembre 1987 87

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

Tharcisse Gatwa: "Kubaho bimariye iki?" de Muhindo
Dieudonné 95

Marcel d'Hertefelt: Bibliographie analytique des Sciences
Humaines au Rwanda 97

COURRIER DES LECTEURS

Le plus grand péché = ne pas aimer du tout; ne pas aimer
Dieu 102

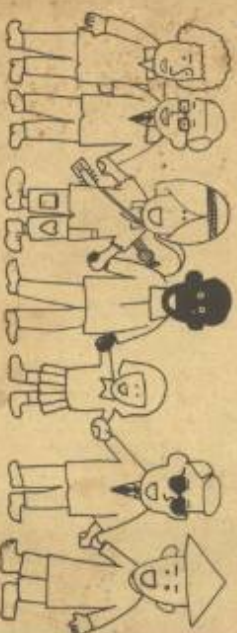
SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Vaccin africain contre le SIDA 108

HUMOUR 109



Vivre avec l'autre



De l'égalité des cultures et des religions
Expulsion des ressortissants rwandais de l'Uganda
Un curé blanc au pays de l'apartheid

o o o o o

DIALOGUE

N° 127
Mars - Avril 1988

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Filip REYNTJENS, Directeur du Centre d'Etudes et de Documentation Africaines, Bruxelles, Belgique

Straton GAKWAYA, Abbé rwandais, Professeur au Séminaire Propédeutique, Rutongo, Kigali

Annie NKURUNZIZA, Rwamugana

Jean Claude NGABONZIZA, Frères Josephites, Nyamirambo, Kigali

Clau LOMBRISER, Dominicain, ancien animateur au Club Rafiki, Suisse
ecrivain, Président de l'Association Internationale des Ecrivains Africains, Liège, Belgique

Bernard HEYLEN, Frère de la Charité, Directeur du Groupe Scolaire de Butare

Albert NOLAN, Dominicain, République Suédoise

Juvénal MASABO NYANGEZI, Auteur-Compositeur-Chanteur, Agent du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, Kigali

Tharcise GATWA, Société Biblique au Rwanda, Kigali

Marcel d'HERTEFELT, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique

Lauren NTEZIMANA, Théologien laïc, docteur, Louvain, Belgique

Antoine RUTAYISIRE, Professeur à l'Ecole Sociale de Rutindo, Kigali

DIALOGUE

EDITEUR: ASBL - DIALOGUE

B.P. 572 KIGALI/RWANDA Tél. 7 41 78

SECRETAIRE DE REDACTION: Yvon POMERLEAU

REDACTEUR: Joseph NTAMAHUNGIRO

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHIE: Théophile KAMANGO

COMITE DE REDACTION:

Zéphyrin BAGAMBIKI - Thodée BAGARAGAZA - Michel
DONNET - François FUNGA - Straton GAKWAYA - Déo-
gratias HITIMANA - Antoine MUGESERA - Narcisse MUNYA-
MBARAGA - François Xavier MUNYARUGERERO - Guy
MUSY - Jean Baptiste NGIRABACU - Ernest RUKANGIRA -
Guy THEUNIS - Odette UBONABENSHI.

PROMOTION: Ernest RUKANGIRA

IMPRESSION: PALLOTTI-PRESSE

B.P. 863 KIGALI/RWANDA

TEL. 7 40 84

TIRAGE: 1.900 exemplaires

Editorial

Vivre avec l'autre

Chaque jour, nous sommes confrontés à l'autre, à celui qui est différent de nous par ses origines, par sa formation, par son travail, par ses idées, par sa culture, par sa religion. Cette rencontre est un défi, où nous pouvons chercher à influencer l'autre sans vouloir le ramener à nous... où nous devons rester nous-mêmes face à l'autre sans refuser qu'il nous transforme. Apprendre à vivre avec l'autre suppose un long dialogue marqué par une profonde dévotion à la vérité.

Le présent numéro de DIALOGUE propose plusieurs articles susceptibles de nourrir notre réflexion sur la rencontre de l'autre : "de l'égalité des cultures et des religions", "expulsion des ressortissants rwandais de l'Uganda", "un curé blanc au pays de l'apartheid"... Comme dit le proverbe rwandais, "ABANTU NTIBAVYA INDA IMWE, BAVYA INKONO IMWE" - "les gens ne sortent pas du même ventre, ils sortent de la même marmite". La vraie fraternité n'est pas celle du sang, c'est celle de l'échange.

DIALOGUE

Ce qui constitue une Nation, ce n'est ni le fait de parler une même langue, ni le fait d'appartenir à un même groupe ethnique, mais d'avoir accompli de grandes choses dans le passé et d'avoir le désir d'en accomplir dans l'avenir.

Mzee MUNZIHIRWA

"Le Rwanda est un Etat de Droit" a proclamé notre Chef de l'Etat. Il nous importe donc de signaler tous les obstacles à l'exercice et à la jouissance de ce Droit. Surtout quand des faiblesses se manifestent chez ceux-là mêmes qui sont chargés de la concrétisation de ce Droit. Notre pays ne peut qu'y gagner en crédibilité et en estime dans le concert des nations.

Sectes et atteintes à la sûreté de l'état

INTRODUCTION

Le dossier que DIALOGUE N° 125 a présenté sur les sectes (*ingirwamadini*) comportait une invitation au débat. Après l'acte de clémence du Chef de l'Etat, le dialogue peut en effet être mené avec le recul requis. Notre propos a trait à un seul aspect de l'affaire : le côté juridique et les incidences de la jurisprudence de la Cour de Sûreté de l'Etat sur le développement juridique du Rwanda.



Pour ce faire, nous avons sélectionné un seul des 22 arrêts rendus en octobre 1986, en l'occurrence l'arrêt dans l'affaire MURAYI et son épouse. Nous nous proposons d'examiner cette jurisprudence d'une façon strictement juridique; d'autres considérations, et notamment celles de caractère politique, ne relèvent pas de notre compétence. Nous espérons, en effet, que pareille analyse juridique peut contribuer au développement du droit rwandais. Ce commentaire se réfère à une traduction française de l'arrêt.

L'ARRET

Les deux prévenus sont condamnés pour trois infractions :

- 1) celle prévue par l'article 166 du Code pénal (C.P.) (avoir excité les populations contre les pouvoirs établis);
- 2) celle prévue par l'article 167 C.P. (avoir attaqué la force obligatoire des lois ou avoir provoqué directement à y désobéir);
- 3) Celle prévue par l'Ordonnance du Rwanda-Urundi (O.R.U.) no. 111/29 du 31 janvier 1959 (avoir organisé une manifestation ou une réunion non autorisée préalablement).

Les prévenus étaient également poursuivis du chef d'outrage au drapeau et à l'hymne de la République (article 241 C.P.). La Cour estima cependant que cette prévention n'était pas établie et elle acquitta les prévenus de ce chef. Dès lors,

il ne sera plus question de cette prévention dans le présent commentaire (1).

Examinons à présent la façon dont la Cour a été amenée à prononcer des condamnations pour les trois infractions retenues.

INCITATION DES POPULATIONS CONTRE LES POUVOIRS PUBLICS ETABLIS (article 166 C.P.)

La Cour semble estimer établie cette prévention sur la base du fait que les prévenus prétendent ne pas être membres du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (M.R.N.D.), et qu'ils refusent de payer la cotisation, ainsi que de participer à certaines activités de l'animation organisée au sein du Mouvement. Les prévenus sembleraient même propager ces idées parmi la population.

Il nous semble qu'il s'agit là de bases extrêmement minces pour fonder une condamnation au pénal. Regardons d'abord les éléments constitutifs de l'infraction prévue par l'article 166 C.P. Cette disposition reprend le libellé des articles

(1) Il faut toutefois noter qu'en tout état de cause, la Cour de Sécurité de l'Etat n'était pas compétente pour connaître de la prévention sous l'article 241 C.P. En vertu de l'article 115 du Code d'organisation et de compétence judiciaires, cette Cour est en effet compétente seulement pour connaître des infractions à la sûreté de l'Etat, c'est-à-dire les infractions prévues par les articles 151 à 192 C.P. Pour la prévention basée sur l'article 241 C.P., la Cour aurait dû se déclarer incompétente.

187 et 188 de l'ancien Code Pénal du Congo Belge, tels qu'ils avaient été introduits quelques mois avant l'indépendance du Rwanda par l'Ordonnance législative no. 111/36 du 3 mars 1962 (2). Une disposition de ce genre existait déjà avant cela dans l'article 186 C.P.

Or, s'il est vrai que les actes visés ne doivent pas, pour être punissables, avoir été suivis d'effet, il ne fait pas de doute que l'élément moral est requis pour qu'une condamnation puisse être prononcée. Il ne peut en être autrement, sous peine d'introduire les procès de tendance; la jurisprudence et la doctrine à propos de cet article sont unanimes sur ce point. C'est ainsi que dans un arrêt du 21 décembre 1948 la Cour d'Appel d'Elisabethville estime que l'infraction "requiert que le prévenu ait agi dans l'intention de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou à la tranquillité publique" et que "cette infraction, comme les infractions de même genre des lois française et belge métropolitaines, requiert le dol spécial" (3). De même, le Tribunal de Première Instance de Léopoldville affirme "que ce qu'il importe uniquement d'établir, c'est : si le prévenu, ayant agi comme il l'a fait, a voulu porter atteinte aux pouvoirs établis" (4).

La charge de prouver le dol spécial revient au Ministère Public. Rien dans l'arrêt annoté ne permet de penser que la preuve de l'intention délictueuse

(2) B.O.R.U., 1962, no. 5, p. 180.

(3) Appel Elisabethville, 21.12.1948, R.C.J.B., 1949, p. 45.

(4) Première Instance Léopoldville, 11.5.1962, Revue Judiciaire Congolaise, 1963, no. 1, p. 22. Ce jugement confirme celui du Tribunal de District de Léopoldville, libellé dans des termes analogues.

tueuse a été apportée, tandis que les prévenus affirment que dans leur chef elle n'existait pas. Dès lors, la Cour aurait dû déclarer non établie l'infraction (5).

Même mis à part l'élément moral de l'infraction, son aspect matériel soulève plusieurs questions. En effet, que les prévenus prétendent ne pas faire partie du M.R.N.D. est immatériel, puisque l'article 7, al. 3 de la Constitution stipule que tout Rwandais est de plein droit membre du Mouvement. Un acte explicite d'adhésion n'est donc pas nécessaire, et inversement il est constitutionnellement impossible de se soustraire à cette qualité de membre. Dès lors, le fait d'être membre ou pas ne dépend pas d'une expression de la volonté individuelle; l'expression de pareille volonté ne saurait alors être punissable, puisqu'elle tendrait à quelque chose qui est juridiquement impossible. Il en est de même du refus de payer la cotisation statutaire qui est prélevée sur le traitement sans l'intervention de l'intéressé. Par ailleurs, en tout état de cause, l'obligation de cotiser au M.R.N.D. ne saurait être assortie de sanctions pénales, puisqu'elle n'est pas prévue par une loi. Une condamnation de ce chef est dès lors contraire à l'article 12, al. 3 de la Constitution qui dispose qu'aucune infraction ne peut être punie de peines qui n'étaient pas prévues par la loi avant qu'elle fût commise. Les mêmes observations valent, *mutatis mutandis*, pour le refus de participer à l'animation.

(5) Voir pour de plus amples éléments de doctrine: J. VERHAEGEN, Le délit d'excitation des populations contre les pouvoirs établis, *Revue Judiciaire Congolaise*, 1963, no. 1, p. 4-7.

En fait, cet arrêt offre une illustration de l'ampleur qu'a prise l'interprétation extensive de l'article 166 C.P. Si dans le passé, cette disposition a certes été également appliquée de façon justifiée, la jurisprudence de la Cour de Sécurité de l'Etat, telle qu'elle se dégage de cet arrêt, mène tout droit au délit d'opinion. En effet, cette extension généralisée de l'aire d'application de l'article 166 C.P. (qui, en tant que disposition pénale devrait être d'une application restrictive) rend punissable toute expression d'une opinion qui n'est pas conforme à celle d'un service public. Interprétée ainsi, cette disposition est contraire aux articles 12, 18, 19 et 20 de la Constitution, puisqu'elle vide la garantie constitutionnelle de tout son contenu utile. Cette interprétation est tout également contraire aux articles 9, 18 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Rwanda - et c'est tout à son honneur - fut parmi les premiers pays africains à adhérer en 1975 (6).

ATTEINTE A LA FORCE OBLIGATOIRE DES LOIS

(article 167 C.P.)

Tout comme l'article 166, l'article 167 C.P. reprend un libellé introduit dans l'ancien Code Pénal par l'Ordonnance législative no. 111/36 du 3 mars 1962. Elle reprend à son tour la disposition de la loi belge du 25 mars 1891, mais la formulation existait déjà dans le décret belge sur la presse du 20 juillet 1831.

(6) Décret-loi no. 8/75 du 12 février 1975 (*J.O.*, 1975, p. 230; *Codes et Lois*, p. 24-29).

Comme pour l'article 166, l'intention délictuelle est un élément essentiel de l'infraction. Le texte le dit clairement en utilisant les termes "méchamment" et "provoqué directement" : cette formulation ne laisse place à aucun doute quant à l'exigence du dol spécial. Se trouvent de la sorte exclues expressément du champ d'application de la loi, les attaques publiques même fautives, par lesquelles l'auteur n'a cependant voulu en aucune façon susciter dans le public la désobéissance aux lois (7). L'utilisation du terme "méchamment" indique en outre qu'il s'agit d'un de ces exemples de dol déterminé où le législateur ne se contente pas de l'intention coupable, mais où il précise la manière dont cette intention doit se manifester pour être répréhensible. Aussi la méchanceté est-elle un élément de l'infraction : celle-ci n'existe pas si le juge ne déclare en même temps que l'attaque ou la provocation a été faite méchamment (8).

Le fardeau de la preuve incombant au Ministère Public est donc lourd. La lecture de l'arrêt annoté ne permet pas de conclure qu'il ait été en mesure de l'assumer; en fait la question ne semble pas avoir été soulevée. Puisqu'il s'agit d'un élément constitutif de l'infraction, et en l'absence d'un moyen issu de la défense, la Cour aurait dû soulever le moyen d'office et acquitter les prévenus. En l'absence de cette démonstration, toute non-application d'une loi, même privée et même supplétive, deviendrait une infraction; pareille interprétation est évidemment contraire au principe "nullum crimen, nulla poena sine lege" (sans loi il ne peut y avoir de délit et donc pas de punition) inscrit dans l'article 12 de la Constitution et dans l'article 15 du

(7) Voir J. VARHAEGEN, *op. cit.*, p. 5.

(8) Ainsi, dans un commentaire détaillé de la même disposition dans le décret belge du 20 juillet 1831 : H. SCHUERMANS, *Code de la Presse*, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1861, p. 146.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En ce qui concerne la méconnaissance de la force obligatoire de l'édit du 25 avril 1962 sur les associations sans but lucratif, la Cour semble procéder d'une interprétation erronée de la portée de ce texte. Tout ce que fait cet édit, c'est de décrire les conditions et formalités auxquelles doivent se soumettre les associations pour obtenir la personnalité juridique. Mais rien dans ce texte, ni dans son économie, n'empêche l'existence d'associations de fait. Dès lors, aucune association n'est - dans l'état actuel de la législation rwandaise - dans l'obligation de prendre la forme d'une A.S.B.L. Il existe d'ailleurs nombre d'associations de fait qui ne se constituent pas en A.S.B.L. (par exemple parce qu'elles estiment que cela ne vaut pas la peine de le faire). Le refus de se constituer en A.S.B.L. ne peut donc jamais constituer une violation de l'édit de 1962; de même, le fait de poursuivre les activités d'une association de fait après un refus du Ministre de la Justice d'accorder la personnalité civile ne saurait être à lui seul constitutif d'infraction.

TENUE DE REUNIONS NON AUTORISEES

L'O.R.U. no. 111/29 du 31 janvier 1959 (9) sur les manifestations sur la voie publique et les réunions publiques, héritage du pouvoir colonial, doit être lue à la lumière de l'article 20 de la Constitution. Cet article permet l'imposition de l'autorisation préalable seulement si trois conditions se trouvent cumulativement réunies:

(9) B.O.R.U., 1959, p. 155; *Codes et Lois*, p. 235.

(1) L'autorisation préalable ne peut être prescrite que par la loi, c'est-à-dire par un acte du pouvoir législatif;

(2) Elle peut être prescrite uniquement pour les rassemblements en plein air, sur la voie publique ou dans des lieux publics;

(3) Des raisons de sécurité, de tranquillité ou de salubrité doivent exiger l'imposition d'une autorisation préalable.

Les rédacteurs du texte de l'article 20 de la Constitution estiment que "le principe de l'autorisation ne pourrait être étendu davantage sous peine de réduire à néant le droit de réunion et, de ce fait, de supprimer la liberté de réunion elle-même" (10). Appliquée au cas d'espèce, l'O.R.U. no. 111/29 ne remplit aucune des trois conditions énoncées. De façon générale, il importe de remarquer que l'O.R.U. n'est pas une "loi dans le sens que l'entend la Constitution. Il s'agit en effet d'un règlement émanant du pouvoir exécutif (le gouvernement du Rwanda-Urundi) et non d'une loi dans le sens formel du terme. En outre, même s'il s'agit d'une loi, le texte n'aurait pas été applicable au cas d'espèce. D'une part, en effet, de l'aveu de la Cour de Sécurité de l'Etat même, le texte est appliqué à des réunions privées (l'arrêt parle de "réunions régulières dans leurs familles respectives..."), auxquelles l'exigence de l'autorisation préalable ne saurait, en vertu de l'article 20 de la Constitution, être imposée. D'autre part, aucune indication n'est donnée sur les raisons de sécurité, de tranquillité ou de salubrité justifiant l'autorisation préalable ou son refus.

(10) Projet de Constitution de la République Rwandaise. Rapport présenté à Monsieur le Président de la République, Kigali, juillet 1978, p. 19.

Dès lors, il semble hors de doute que la Cour aurait dû, et ce en vertu de l'article 90 de la Constitution, refuser l'application de l'O.R.U. de 1959 sur les manifestations sur la voie publique et les réunions publiques.

Enfin, il faut ajouter que même si la Cour avait pu appliquer cette O.R.U., quod non, elle aurait dû, en vertu de son texte même, refuser son extension au cas d'espèce. L'article 2 de l'O.R.U. stipule en effet que sont exemptées de la formalité de l'autorisation préalable les sorties sur la voie publique et les réunions publiques qui concernent exclusivement l'exercice des cultes, si elles sont conformes aux usages locaux. Rien dans les activités des groupes religieux poursuivis ne semblerait particulièrement contraire aux usages locaux en matière d'exercice du culte. Au cas contraire, il incomberait au moins à la juridiction répressive d'indiquer les raisons pour lesquelles elle refuse de faire application de l'article 2 de l'O.R.U. no. 111/29.

RETRECISSEMENT DE PROTECTIONS CONSTITUTIONNELLES

Nous voudrions enfin rapidement passer en revue quelques considérations de la Cour concernant l'étendue des protections offertes dans le titre II de la Constitution.

La Cour affirme que l'article 12 relatif aux libertés personnelles permet l'arrestation "pour des faits qui portent atteinte à la sécurité et à l'ordre public". Il s'agit là d'une affirmation par trop extensive, contraire au texte et à l'esprit de la Constitution même. Le constituant a clairement affirmé le principe de la légalité et de l'antériorité de l'infraction; l'article 12, dans son deuxième alinéa, est net : "Nul ne peut être pour-

suivi, arrêté, détenu ou condamné, si ce n'est dans les cas prévus par la loi entrée en vigueur avant la commission de l'acte et dans les formes qu'elle prescrit". En l'absence d'une loi répressive spécifique, l'extension généralisée à "la sécurité et à l'ordre public" est dès lors inconstitutionnelle.

La Cour donne une extension analogue aux dispositions de l'article 18 en affirmant que "les pratiques religieuses ne sont admises que dans la mesure où elles respectent l'ordre public et les bonnes moeurs, les lois établies et qu'elles aident la population à se développer et qu'elles sont reconnues par l'autorité publique". Or, la seule limitation que l'article 18 de la Constitution apporte à la liberté des cultes est "la répression des infractions commises à l'occasion de leur exercice". L'extension que prétend donner la Cour est, dès lors, une négation prononcée de la disposition constitutionnelle.

Un dernier exemple a trait à l'article 20 : la Cour dit que le droit de participer à des réunions paisibles et sans armes doit s'exercer dans les limites prévues par la loi. C'est en effet ce que dit la Constitution, mais la Cour aurait dû indiquer la loi fixant ces limites. Or pareille loi n'existe pas, puisque nous avons démontré plus haut pourquoi l'O.R.U. no. 111/29 n'était pas applicable au cas d'espèce.

Dans les trois cas cités, il ne saurait y être question d'une interprétation de la Constitution. Le texte, en effet, ne prête pas à interprétation puisqu'il est très clair. En fait, la Cour lit dans la Constitution ce qui ne s'y trouve pas. C'est particulièrement grave dans le cadre du titre II, étant donné que pareille extension vide la protection constitutionnelle de son contenu utile et qu'elle provoque l'insécurité juridique.

CONCLUSION

Bien qu'il y aurait encore des critiques de détail à formuler à l'encontre de nombre de considérations de l'arrêt annoté, le moment est venu de conclure cette note sommaire.

Loin de nous de prétendre que des actes illégaux et antisociaux doivent rester impunis sous le couvert des libertés de réunion, de religion ou d'association. Mais que l'on condamne alors sur des bases juridiques saines; cela renforcerait le poids de la juste répression.

L'arrêt commenté ici démontre les dangers, tant pour les droits de la défense que pour le développement juridique du Rwanda, causés par une procédure répressive menée dans une affaire comme celle-ci sans que les prévenus aient eu l'avantage de l'assistance de conseil juridique qualifié. Sans adversaire suffisamment à la hauteur, le Ministère Public a la tâche trop facile; dès lors, il ne se sent pas obligé de présenter un dossier suffisamment solide. Or c'est justement de l'argumentation contradictoire que naît le droit, que se développe la jurisprudence. Sans cette "égalité des armes", qui sert à éclairer la Cour autant qu'à protéger le prévenu, la maturation du droit demeure un idéal éloigné (11).

(11) C'est là justement le propos de l'article 14, al. 3, d) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui a déjà été cité plus haut. Ce texte stipule qu'une personne accusée d'une infraction pénale a le droit de se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer, "chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige".

La réalisation de l'idéal exprimé par le Chef de l'Etat à maintes reprises, celui de faire du Rwanda un Etat de Droit, serait donc hautement stimulée par une attention particulière donnée à la représentation en justice dans des litiges d'une grande importance jurisprudentielle comme celui faisant l'objet de l'arrêt annoté. En l'absence de cette représentation, un devoir particulier incombe à la juridiction pénale de soulever d'office les moyens tirés de la Constitution et des lois que les prévenus auraient dû faire valoir.

FILIP REYNJENS

POURQUOI LE REGAIN DES SECTES AU RWANDA ?

D'après un sondage effectué auprès de certaines personnes (protestants, anglicans, catholiques), en voici quelques raisons :

1. Un certain malaise à l'intérieur des vieilles Eglises chrétiennes (catholiques, anglicanes, protestantes) qui paraissent un peu trop immobiles et liées au pouvoir établi. Certains chrétiens s'y sentent étouffés.
2. D'où un certain goût du changement et de liberté.
3. Les mutations sociales et culturelles trop rapides. Plusieurs personnes semblent désorientées.
4. L'incertitude - l'insécurité face à l'avenir. Un vide moral mal comblé par les Eglises traditionnelles (peut-être parce que traditionalistes).
5. Des préoccupations complexes, parmi lesquelles l'intérêt matériel n'est pas exclu. Certains adhérents plus ou moins influents seraient rémunérés. Par qui ? On ne le sait pas.

Abbé Straton GAKWAYA

En octobre 1982, des milliers de Rwandais étaient expulsés de l'Uganda vers notre pays. Pourquoi et comment ? L'auteur de ces lignes qui "témoigne des événements qu'il a vécus en observateur attentif" raconte. **DIALOGUE** lui sait gré de lever ainsi le voile sur un événement capital qui était resté un mystère pour la plupart d'entre nous.

Expulsion des ressortissants rwandais de l'Uganda

QUELQUES FAITS HISTORIQUES

REPÈRES



Capitale : Kampala
Superficie : 236 040 km²
Population : 15 000 000 habitants
Nature de l'Etat : République
Chef de l'Etat : Yoweri Museveni, depuis le 29 janvier 1986

L'Uganda, jadis pays paisible, prospère et accueillant, "La perle de l'Afrique" comme l'avait surnommée l'illustre W. CHURCHILL, ce pays est divisé en six entités régionales, le BUGANDA, le BUNYORO, le BUSOGA, l'ANKOLE, le TORO ainsi que la REGION DU NORD (NORTHERNS) peuplée de tribus nilotiques et nubienues.

Le pays sera unifié avec l'arrivée du colonisateur britannique, et portera le nom actuel de l'UGANDA avec une connotation d'union entre les anciens royaumes GANDA, TORO, NYORO, NKORE, SOGA, et la REGION DU NORD sur laquelle régnaient les Roitelets.

Retenons ces quelques faits et dates qui vont nous aider à circonscrire notre sujet

- ~ De tous les royaumes, le plus solide, le mieux organisé a toujours été le BUGANDA. Le KABAKA (Roi) MWANGA de BUGANDA, surnommé MUKABYA (celui qui fait pleurer les autres) règne sur ce vaste royaume à l'époque où KIGERI IV RWABUGIRI règne sur le Rwanda.
- ~ Le KABAKA MUTESA II (Edouard) est un contemporain de MUTARA RUDAHIGWA du Rwanda.
- ~ 1966, KABAKA MUTESA II qui est devenu un monarque constitutionnel, est renversé par son Premier Ministre Milton OBOTE (nilotique, de la tribu des LANGI), aidé par le Général Major IDI AMIN DADA (nubien, de la tribu des KAKWA).
- ~ 1969, OBOTE s'en prend aux travailleurs immigrés et notamment aux ressortissants rwandais.
- ~ 1971, le Président OBOTE qui participe au Sommet du Commonwealth à Singapour, est renversé par IDI AMIN DADA (25 janvier).
- ~ 1979, défaite du Maréchal AMIN devant les forces armées tanzaniennes qui épaulent le FRONT NATIONAL DE LIBERATION DE L'UGANDA.
- ~ 1980, gouvernement transitoire de la commission militaire dirigée par Paul MWANGA et préparation des élections générales du 10 Décembre 1980.
- ~ 1980, 10 Décembre, victoire controversée du Parti "UPC" (Uganda People's Congress) de Milton OBOTE qui est récemment rentré de l'exil.
- ~ 1981, Mars, le leader du Mouvement Patriotique Ugandais (Uganda Patriotic Movement), M. Yoweri

MUSEVENI, échappe à un attentat à Kampala, et réintègre le maquis.

- ~ 1982, Octobre, expulsion des ressortissants rwandais des Districts de Mbarara et de Bushenyi.

QUI SONT CES RWANDAIS ?

Sans entrer dans les détails de l'histoire, nous dirons seulement que des Rwandais connaissent l'Uganda depuis toujours, et à l'occasion de différents mouvements migratoires.

- a) Il y en a qui sont partis lors des invasions et razzias menées sous RWABUGIRI contre l'ANKOLE (voir IGITERO CY'IMIGOGO que les BANYANKOLE connaissent sous la dénomination d'"EHURU YA RWANDA"). Les Rwandais ont alors conquis le MPORORO, ils ont poussé jusqu'à MBARARA, jusque dans les montagnes de BUNYARUGURU qui surplombent le Parc National de RUWENZORI, et jusqu'au Lac IDI AMIN (Rwicanzige).
- b) Il y en a qui sont partis en quête du travail mieux rémunéré (gupagasa). Ils sont allés jusqu'au Buganda, ils ont franchi le Nil et se sont installés au Busoga où ils pratiquent la pêche dans le lac Victoria et travaillent dans les grandes plantations de canne à sucre et du thé.
- c) Il y en a qui sont partis, fuyant le régime totalitaire et injuste, la persécution et les travaux forcés sous le règne TUTSI et le colonisateur belge.
- d) Il y en a qui sont partis en un gros lot lors de la Révolution Sociale de 1959 au Rwanda et au cours des années de troubles qui ont suivi cette Révolution.

e) Il y en a enfin, qui sont partis dans tous les temps et pour diverses raisons, tels ceux-là qui ont quitté la région du MUTARA récemment, en fuyant les groupements des paysans-éleveurs en vue de leur développement harmonieux.

Ces Rwandais se sont installés dans les royaumes de BUGANDA, d'ANKOLE, de TORO, de BUNYORO et de BUSOGA il y a longtemps. Ils y vivent depuis plusieurs générations. Certains ont gardé leur identité propre, ils parlent un kinyarwanda approximatif, au fur des années, d'autres se sont laissés assimiler par de populations autochtones dont ils ont adopté les dialectes et les coutumes.

Les Rwandais qui sont partis lors de la Révolution Sociale de 1959 au Rwanda, ont été regroupés dans des camps de réfugiés (NSHUNGEREZI & NYAKIVALA* dans l'Ankole, GAHUNGE & KYAKA dans le Toro et KYANGWALE dans le Bunyoro). Ils sont reconnus comme réfugiés par le Gouvernement Ugandais et par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés).

Petit à petit, certains parmi eux vont quitter leur camp pour s'installer partout, parmi d'autres citoyens. Les éleveurs partiront en quête des pâturages et ils vont occuper de zones forestières, tandis que les agriculteurs occuperont de nouvelles terres arables. Les uns et les autres entrent en contact avec les populations locales auxquelles ils se mêlent.

Il est intéressant de faire remarquer que ces Rwandais émigrés à quelque époque qu'ils se rapportent, représentent la composante tri-ethnique du Rwanda: HUTU - TWA - TUTSI !

Dans la suite de notre exposé, nous allons les appeler "ressortissants rwandais" ou "banyarwanda".

* Altération de "Lake Valley"

DEBUT DES TOURMENTS DES RESSORTISSANTS RWANDAIS

L'an 1966, le KABAKA MUTESA II qui a toujours protégé les banyarwanda qui constituent d'ailleurs une main d'œuvre généreuse qu'avaient su exploiter les Baganda, vient d'être déposé par Milton OBOTE. Les ressortissants rwandais qui ont accédé aux écoles, qui occupent des postes importants dans les services publics, dans les entreprises privées, sont déjà considérés comme des étrangers par Milton OBOTE qui, lui-même est qualifié d'étranger dans le centre du pays (fief des Baganda) !

En 1969, Milton OBOTE conçoit un projet de loi visant à mettre fin aux prestations des ressortissants étrangers, et le projet inquiète les banyarwanda qui font la majorité des étrangers. Certains, pas beaucoup, sont déjà renvoyés de leur service et regagnent le Kenya voisin.

Cette psychose de peur leur fait prendre conscience de leur véritable statut d'apatride ! Et désormais, ayant senti le danger, ils vont recourir aux falsifications de leurs pièces d'identité, ils deviennent qui des Baganda "purs" qui des Banyankole "purs", etc... Ils évitent désormais l'usage de leur langue maternelle, ils démentent des Districts où ils sont très connus pour s'installer ailleurs où leur nouvelle identité sera facilement acceptée. Cependant, cette situation va durer sans dégénérer à la véritable chasse à l'homme. Le Coup d'Etat du 25 janvier 1975 opéré par AMIN contre OBOTE y mettra fin et les Banyarwanda sont réellement soulagés. Ils sont les premiers à applaudir celui qui va régner sur l'Uganda avec tyrannie.

Dans l'ensemble, les Banyarwanda seront favorisés sous AMIN; ils sont recrutés à nouveau,

non seulement dans les services publics ordinaires mais aussi dans les services spéciaux (Sûreté, Armée, Police). Ils n'ont plus peur de parler leur langue maternelle et on les retrouve partout, au State House (bâtiment qui abrite la Présidence de la République), au Nile Mansion (résidence d'AMIN), aux quartiers généraux des armées et à Impala House (bâtiment qui abrite la Sûreté - State Research). La guerre contre AMIN éclate, des ressortissants rwandais se battent dans les rangs du dictateur bouffon. Ils se battent dans les unités d'élite (Simba Battalion basé à Mbarara, Maille Mechanized Battalion basé à Kampala, Suicide Commandos, etc...).

A la fin des hostilités, certains fuient vers le Kenya, d'autres vers le Soudan, d'autres vers le Zaïre et le Burundi. Ces combattants vaincus et ressortissants du Rwanda évitent les voies de la Tanzanie et de notre pays pour des raisons plausibles. Ceux qui ne sont pas parvenus à s'enfuir seront arrêtés et faits prisonniers, gardés dans la prison-forteresse de Luzira au bord du Lac Victoria.

Nous venons de parler de ceux qui ont percé, et se sont hissés en haut de l'échelle de la vie nationale. D'autres, cependant, la majorité de ces banyarwanda qui sont restés aux villages, perdent leur enthousiasme et subissent les effets de la défaite des leurs. Ainsi, avec la chute du dictateur AMIN, l'époque de la vache grasse des ressortissants rwandais est révolue ! Cependant, les gouvernements éphémères de BINAKISA et de LULE ne les inquiètent pas. Leurs ennuis vont surgir sous le gouvernement de la commission militaire de MWANGA et celui d'OBOFE.

Sous Paul MWANGA (1980), la formation des partis politiques est autorisée en vue des élections générales de décembre de cette année-là.

~ Le DP (Democratic Party) existe déjà et rassemble majoritairement des baganda, des basoga et des banyarwanda vivant dans le buganda depuis toujours. Le chef du Parti est M. SEMOGERERE, muganda et actuel Ministre de l'Intérieur.

~ Le UPC (Uganda People's Congress) existe depuis longtemps et rassemble des éléments natifs du Nord et quelques banyankole et bakiga. Son chef est Milton OBOFE.

~ Le CP (Conservative Party) également appelé KY (Kabaka Yeka = Le Roi seul) est un parti minoritaire et conservateur, rassemblant des monarchistes baganda. Son chef est MAYANJJA.

~ Le UPM (Uganda Patriotic Movement) est nouvellement fondé par M. Yoweri MUSEVENI. Il rassemble des banyarwanda, des bahima, ainsi qu'une bonne partie de la jeunesse qui aspire aux idées révolutionnaires dégagées dans le Manifeste de ce mouvement.

Telles sont donc les formations politiques qui se présenteront aux législatives de décembre 1980 pour se disputer 126 sièges au Parlement. Il faut signaler, pour le lecteur, que le Président du Parti gagnant est investi Président de la République. Celui-ci n'est donc pas élu au suffrage universel. Il est remarquable que les ressortissants rwandais ont adhéré massivement et presque dans les mêmes proportions aux formations politiques de MUSEVENI et de SEMOGERERE. Ils ne souhaitent pas le retour d'OBOFE, ils n'ont pas oublié son ancien projet (1969) de les expulser.

Et c'est dans une ambiance de haine et de divisions tribales qu'ont lieu les élections que nous n'allons pas analyser pour ne pas nous éloigner de notre sujet.

Souignons pour mémoire, que le mot d'ordre d'OBOTE pendant la campagne électorale sera : "VOTE FOR UPC, BECAUSE UNDER UPC GOVERNMENT, THE PEARL OF AFRICA SHALL SHINE AGAIN" (Votez pour l'UPC, parce que sous le gouvernement de l'UPC, la perle de l'Afrique se remettra à briller).

Il faut le souligner pour pouvoir saisir des contradictions qui vont marquer les 4 ans du règne d'OBOTE.

Ainsi, décembre 1980, la formation politique d'OBOTE gagne les législatives, une victoire vigoureusement contestée par les autres partis, voire même par le peuple dans sa majorité. Cette victoire est étonnamment entérinée par la commission d'observateurs du Commonwealth. L'opinion nationale qui avait misé sur la victoire du Parti Démocratique de SSEMOGERERE est déçue.

1981, Mars : MUSEVENI échappe à un attentat organisé par les forces gouvernementales à son domicile de Kampala (Makerere), il regagne le maquis et beaucoup de jeunes dont les banyarwanda le rejoignent dans la brousse. Des baganda s'organisent à leur tour en une force de résistance contre le gouvernement d'OBOTE.

1981, Mai : le Président OBOTE se rend à SOROTI (son fief natal) où il prononce un discours incendiaire contre les banyarwanda. C'est à l'occasion de la journée mondiale du travail (Labour day). Il affirme que des ressortissants rwandais ont aidé AMIN à massacrer les ugandais, à perturber l'économie du pays, il les qualifie d'ingrats envers le pays qui les héberge depuis si longtemps. L'Uganda en a assez d'eux, ils n'ont qu'à réintégrer leur pays d'origine ... Discours d'une véhémence inquiétante qui sera repris par le quotidien pro-gouvernemental "UGANDA TIMES" du 2 Mai 1981. Le Président OBOTE vise nommément les réfugiés rwandais, le délégué du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés à Kampala prend la chose au sérieux et saisit

la commission ad hoc de l'OUA. Pendant ce temps-là, OBOTE, le réfugié d'hier, devient la cible des mass media nationaux (opposition) et étrangers. Les propos critiqués violemment sont suivis d'une brève accalmie.

A cette époque, nous sommes à la veille du Sommet de l'OUA, qui a lieu à Nairobi. Les forces armées tanzaniennes qui ont libéré l'Uganda ont commencé à quitter le pays. Elles sont devenues impopulaires et qualifiées d'"armée d'occupation" par la presse internationale. Elles décampent à la veille du sommet africain afin que le Président NYERERE n'ait pas à répondre. Le départ des tanzaniens est vite ressenti. Ils laissent une armée de libération ugandaise indisciplinée, incapable d'assurer la sécurité du territoire, de contrer la guérilla de mieux en mieux organisée. Des assassinats politiques, des massacres de paysans ont libre cours, et cette situation anarchique ira jusqu'à la fin du règne de celui que les ugandais qualifient de "KIJYAMBIA N° 2" (l'assassin n° 2, donc après AMIN).

EXPULSION DES RESSORTISSANTS RWANDAIS

★ La genèse du conflit

Des jeunes banyarwanda ont regagné le maquis de MUSEVENI qui défie les forces gouvernementales et paralyse la vie nationale.

~ Début Octobre 1982, le Président OBOTE s'est rendu en Italie pour se faire soigner.

~ Dans le District de Mbarara, tout près des camps de réfugiés (rwandais) de NSHUNGEREZI et NYAKIVALA, des jeunes banyarwanda ont volé des vaches des paysans-éleveurs banyankole (ces derniers ont

adhéré massivement au parti UPC d'OBOTE). Et il semble que ces jeunes ont pris l'habitude de voler le bétail des autochtones qu'ils revendent soit au Rwanda, soit en Tanzanie.

Cette fois-ci, le bétail volé est conduit dans le District voisin de Rakai, ayant traversé le domaine forestier de Bukanga.

Les victimes du vol sont allés déposer plainte à la police de Mbarara. L'ordre est donné aux policiers épaulés par des membres de la jeunesse du parti UPC (Youths), de se mettre à la disposition des plaignants, en vue de les aider à récupérer leur bétail. C'est le déclenchement des événements qui ont failli opposer gravement le Rwanda et l'Uganda.

LE LEITMOTIV

Le vol du bétail n'a été qu'une goutte qui a fait déborder le vase déjà plein, une occasion tant attendue par les anti-banyarwanda. Le contingent de quelques policiers de Mbarara, quelques jeunes du parti UPC, accompagnant donc les paysans-éleveurs et lancent une expédition contre les éleveurs HIMA et BANYARWANDA résidant à Rakai. Les assaillants sont en partie (policiers) armés de fusils automatiques. Au premier contact, les Hima et les Banyarwanda sont mis en débandade et fuient vers la police de Kalisizo, abandonnant tout leur bétail aux assaillants. La police de Kalisizo vient à la rescousse des fugitifs. Dans ce fiasco, c'est la force de police ugandaise qui se trouve contre la force ugandaise. Le bilan de la confrontation est lourde du côté des assaillants : trois policiers et un jeune du parti UPC tués.

La vérité est que, la police de Kalisizo a cru qu'il s'agissait d'une attaque de guerilleros de MUSEVENI;

elle a donc contre-attaqué avec force, armée de fusils lance-grenades ! Le jeune du parti tué était le petit frère du Dr RUBAIHAYO, Ministre d'OBOTE. L'incident est donc suffisamment grave.

★ L'heure de la vengeance

L'officier commandant la police de Mbarara a appris la nouvelle tragique. Il se rend à Kalisizo où il rencontre son collègue. Celui-ci est aux regrets; il reproche à l'officier de Mbarara d'avoir fait fi de la compétence territoriale des forces de sécurité (police). L'affaire a donc vite tourné au drame. Ceux qui y pensent déjà ont saisi la balle à la volée. Ils propagent l'information selon laquelle les banyarwanda ont tué trois policiers et un jeune du parti UPC.

Il faut venger les victimes et sans tarder. Une délégation de hautes autorités du District de Mbarara se rend à Kampala et y rencontre M. MMANGA, devenu Vice-Président de la République. Le Chef de l'Etat se trouve en convalescence en Italie, nous l'avons dit. En réalité, rien ne filtra des entretiens de la Délégation de Mbarara et le Vice-Président de la République. Un ordre est donné: "QU'ON PASSE REINTEGRER DE FORCE LES BANYARWANDA DANS LES CAMPS DE REFUGIES". Nous sommes le 4 octobre, l'heure de l'expulsion des ressortissants rwandais vient de sonner.

Le mouvement d'expulsion des ressortissants rwandais est déclenché le 6 octobre 1982 dans le District de Mbarara. Beaucoup de Banyarwanda habitent en effet ce District depuis très longtemps. Ils habitent les régions de Rwampara et de Mpororo qui font frontière avec le Rwanda. Le mot d'ordre est lancé : les refouler vers leur pays, éviter autant que se peut de verser du sang. Les forces de l'ordre suivent les opérations de près, sans s'y mêler, la besogne est laissée aux jeunes du Parti UPC.

★ Le départ

La population autochtone (banyankole) et les jeunes du Parti vont de case en case, réveillent très tôt les familles banyarwanda et les somment de quitter l'Uganda sans délai. Qu'ils prennent seulement ce qu'ils peuvent transporter sur leur tête !

Les banyarwanda sont déjà préparés psychologiquement à cet événement. Les media locaux en ont parlé par moment; les autorités se sont montées suffisamment hostiles. Les ressortissants rwandais ont donc déjà conscience du danger. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il y a eu moins de victimes, contrairement aux allégations de la presse internationale.

La journée du 6 octobre est ensoleillée. Le premier contingent d'expulsés débarque à Kizinga, poste de police frontalier avec le Rwanda. Les villages se vident au fur et à mesure que les centres d'accueil (Hôpitaux, Paroisses, ...) sont inondés. A l'hôpital de Nyamitanga (Mbarara), c'est un véritable vacarme : les vaches, les chèvres, les enfants, les femmes et les hommes se retrouvent dans une mêlée tragique et inextricable.

La scène est étrange. Un va-et-vient calme, un calme trompeur puisqu'apparemment on ne voit pas les agents de l'ordre en uniforme ! Et pourtant, les jeunes du Parti, les agents de police en civil se sont infiltrés parmi les expulsés. Ils les énervent, les insultent et les pressent à partir.

Chaque jour qui passe augmente la tension et, tel un incendie de brousse, le mouvement d'expulsion des banyarwanda prend de l'extension. Il s'étend sur le district voisin de Bushenyi, localité natale du Major RURANGARANGA, ennemi juré des ressortissants rwandais. Le District de Kigezi, région des

Bakiga, refuse de s'associer au mouvement tandis que les baganda dénoncent l'action gouvernementale à travers les journaux locaux MUNANSI (Citoyen) et MUNNO (l'autre).

★ Silence et complicité

Au début du mouvement d'octobre, Radio Kampala garde un silence complice, tandis que Radio Rwanda garde un silence dicté par la sagesse, mais ce silence ne tardera pas d'être qualifié de timide.

La voix de l'Amitié (radio belge) dénonce vigoureusement l'expulsion des réfugiés rwandais d'Uganda. Elle fait même état d'importants massacres. Il s'agit d'une information exagérée propagée certainement par les milieux de réfugiés rwandais résidant en Europe. En effet, il y a eu très peu de victimes, moins d'une dizaine, des personnes âgées qui ont refusé catégoriquement de quitter leur "pays", d'abandonner leurs biens.

Les expulsés affluent vers les frontières avec le Rwanda, avec la Tanzanie, le Kenya et le Zaïre. D'autres se replient vers les régions intérieures de l'Uganda, notamment vers le Buganda où la tribu baganda, hostile au gouvernement d'OBOTE, leur accorde un refuge généreux.

Radio Rwanda sort de son mutisme et pose la question. On s'étonne du côté rwandais : parmi les expulsés, il n'y a que des enfants, des femmes et des vieillards ! On pense sûrement que les jeunes, surtout mâles, ont été massacrés. Mais, en réalité, ils ont rallié le maquis de MUSEVENI qui, en ce moment, a déjà conquis le tiers du territoire ugandais.

Pendant ce temps, le Président de la République est rentré d'Italie. Il prépare un message de pacification destiné aux commissaires

de Districts de Mbarara, Bushenyi, Kigezi et Kabako-
le, message lu par le Ministre OKWENJ. Le Président
OBOTE, le renard, se ravise et condamne la persé-
cution sous toutes les formes; il réaffirme que
l'Uganda est un Etat de droit qui ne peut tolérer
l'anarchie. Une bonne rhétorique qui vient tardi-
vement puisque le mal a été commis de façon déli-
béree.

Les autorités de Kigali changent de
ton : pour elles, les expulsés qui affluent sont
des ugandais même s'il y en a qui parlent le ki-
nyarwanda.

Les autorités de Kampala rétorquent:
gardez ces réfugiés, même s'ils sont ugandais,
comme nous gardons des réfugiés rwandais depuis
20 ans ! Et à ce moment-là, tout le monde commence
à bouger, les gouvernements et les organismes
humanitaires.

La phase suivante de cette épopée sera
marquée par les fameuses négociations de Gabiro
(Rwanda) et de Kabale (Uganda) que nous n'allons
pas développer. Il est intéressant peut-être d'iden-
tifier le Chef de la Délégation Ugandaise : Dr
Luwliza KIRUNDA, Secrétaire Général du Parti
UPC et Ministre de l'Intérieur; il est patron
de la "SPECIAL BRANCH" du C.I.D. (Criminal Investi-
gation Department), équivalent de la Sûreté na-
tionale. Il est anti-banyarwanda connu, et c'est
lui qui avait le dossier de leur expulsion en
mains.

★ La souffrance des expulsés

Au moment des accords partiels de Gabiro,
qui mettent fin au mouvement d'octobre, des mil-
liers de réfugiés sont bloqués au "no man's land".
Ils ne peuvent plus franchir la frontière du Rwanda
et ils ne peuvent retourner en Uganda. A Melama

Hill (montagne qui surplombe Kagitumba) à Gakamba,
ils sont cantonnés, entassés dans de petites cases
de fortune, exposés aux maladies et à la faim.
Leur bétail a péri, les cadavres jonchent la terre.
Les maladies épidémiques, diarrhéiques sévissent
et emportent les enfants qui sont les plus vul-
nérables. Ils meurent à raison de 17 par jour
sur une population de 40.000 personnes à Melama
Hill (1).

Les organismes de charité ont essayé
d'alléger ces souffrances inouïes. Ils ont distri-
bué nourriture et médicaments alors que OBOTE
et son gouvernement demeuraient insensibles.

Le gouvernement d'OBOTE avait conçu
l'expulsion des banyarwanda depuis longtemps,
mais il entendait procéder avec subtilité. L'af-
faire de Mbarara a donc précipité le plan du gou-
vernement. Personne n'avait donc pensé aux consé-
quences immédiates, à l'impact du mouvement d'octo-
bre 1982. Ainsi la position de la délégation
ugandaise lors des négociations de Gabiro et de
Kabale est restée confuse.

Le gouvernement rwandais s'est montré
à la hauteur d'une situation extraordinaire et
imprévue.

Ananie NKURUNZIZA

(1) "NGABO" de Novembre 1982 (Revue mensuelle
de l'Eglise Catholique).

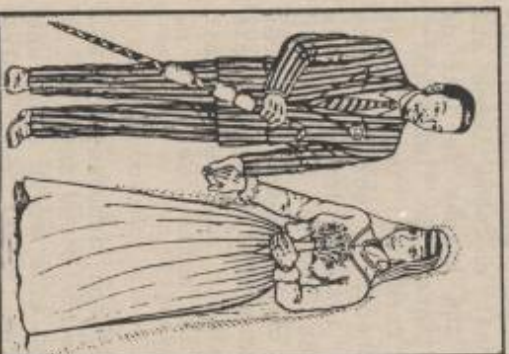
KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

«LA PHARMACIE DE KIGALI» ET «SES SUCCURSALES»

Pourquoi l'anneau a-t-il remplacé l'Umwishywa comme symbole de rite nuptial du mariage chrétien ? La question n'est pas dénuée d'intérêt à l'heure où on parle inculturation.

L'umwishywa comme symbole du mariage



Le présent écrit est tiré presque intégralement d'un mémoire intitulé : "L'art des Arts", son actualité en pays de jeunes chrétiens.

Il est du Frère Joseph MUNYARUSHOKA de la Congrégation des Frères Joséphites. Il fut présenté par ledit Frère à l'Université Pontificale de Latran en 1963 pour l'obtention de sa licence en Sciences Religieuses. Cet ouvrage est d'une richesse inestimable. Mais malheureusement il ne fut publié qu'en très peu d'exemplaires; ils se trouvent actuellement à la bibliothèque du Noviciat Saint Joseph de Gakurazo dont le Frère Joseph est Directeur, et dans quelques Communautés des Frères Joséphites.

Pour se rendre compte de la prédominance du symbolisme en culture rwandaïse, l'on va retenir pour exemple, la Célébration des Noces traditionnelles. Celles-ci comportaient trois parties distinctes, à savoir :

- les préliminaires aux fiançailles
- les fiançailles elles-mêmes
- la conclusion du mariage.

De ces trois parties, je ne retiens que la dernière (la conclusion du mariage), car elle est la plus importante en ce sens qu'elle est conclusive, et elle constitue l'élément essentiel.

LA CONCLUSION DU MARIAGE

Le rite du mariage comme geste consistait à imposer sur la tête de la jeune fille par son futur époux, une herbe grimpante appelée UMWISHYWA, tressée en forme de couronne. En posant ladite couronne, le jeune homme crachait en même temps sur la poitrine de sa fiancée, une gorgée de lait de vache mélangé au suc d'une plante dite "INZARATSI". Le geste était suivi de la formule : "Moi, N. je t'épouse". En cet instant précis et solennel, une réalité profonde s'opérait : ils étaient désormais et véritablement époux l'un de l'autre. Cette réalité était bien plus profonde chez l'épouse; car cet acte, cette imposition d'UMWISHYWA ne pouvait jamais se répéter. Même si par malheur son mari venait à mourir et qu'elle épouse un autre, ce rite ne pouvait se renouveler.

La conclusion du mariage achevée, on envoyait immédiatement la Couronne d'UMWISHYWA à la famille de la jeune mariée où elle était conservée jusqu'aux premières maternités. C'est que ladite Couronne n'était que préfigurative d'une autre Couronne, la vraie, celle que l'épouse portera à partir du moment où elle deviendra mère jusqu'à la fin de "exister-vivant-d'intelligence" (par opposition à l'autre "exister-non-vivant-d'intelligence" : séjour des BAZIMU ou ESPRITS DES DEFUNTS).

Dans le rite matrimonial, l'on ne pouvait jamais se servir d'un autre élément quelconque que l'UMWISHYWA. Et nulle part, on ne trouve trace d'exception. Pourquoi alors nos ancêtres ont-ils privilégié

gié cette plante ? Que possède-t-elle de spécial que d'autres plantes ? En d'autres mots, que symbolisait-elle pour le Rwandais ?

Que ce soit dans l'ordre scientifique, religieux ou magique, l'homme observe la nature et tâche d'y découvrir une technique à utiliser ou pour son bien-être (côté scientifique); ou pour s'expliquer le sens de sa destinée (côté religieux); ou bien c'est une médiation qui l'aiderait à conjurer un événement fâcheux (côté magique).

Nos ancêtres n'ont pas procédé autrement. Empiriquement, ils ont, par exemple, expérimenté que telle plante avait une vertu curative; attribué à telle autre certaines "propriétés", certaines puissances occultes. Telles "propriétés ou puissances occultes" constatées dans la nature s'avéraient-elles nuisibles, on s'en écartait évidemment. S'avéraient-elles au contraire bienfaisantes, c'est que Imana a pénétré leur âme profonde et veut que l'homme s'en serve; qu'il utilise cette vertu que leur a conférée Imana.

Ainsi en est-il d'UMWISHYWA dont il est question en ces lignes. En l'observant, nos aïeux y ont découvert une propriété extraordinaire, que très peu d'autres plantes possèdent. Toute l'année, en effet, elle garde toutes ses feuilles. Ce qui est bien plus remarquable encore, son feuillage devient plus beau et tendre, plus touffu, plus gras et dense durant la période de la grande saison sèche. Période où tout devient sec et triste; où la vie pour ainsi dire se retire momentanément de la nature. Une telle puissance, chez l'UMWISHYWA qui défie les sécheresses les plus rudes, ne pouvait lui venir que d'Imana.

Ainsi la fécondité ininterrompue d'UMWISHYWA symbolisait celle qu'on souhaitait voir se réaliser en la jeune mariée.

En tant que langage symbolique, on le voit bien, cette dialectique (si on peut ainsi s'exprimer)

ne présente pas moins de cohérence. On y décèle, en dépit d'infantilisation populaire, le rôle à la fois unificateur et révélateur en tout symbolisme structuré. En imposant à son épouse la mystérieuse plante tressée en couronne, c'était comme si le jeune homme lui disait : à partir de cet instant solennel, une phase nouvelle s'ouvre dans notre existence. En lui disant : "je t'épouse", c'était comme s'il disait : je t'éternise et tu m'éternises. Cette éternité de nos "tu" sera concrétisée par notre fécondité; fécondité que symbolise celle de cette plante. Le plus grand malheur que l'ennemi d'Imana pourra nous susciter, ce sera de rendre inféconds nos deux "tu". D'où ce cortège ainsi solennel que minutieux de cérémonies coutumières dont était entouré le mariage.

● DIFFERENCE ENTRE "L'ANNEAU" ET "L'UMWISHYWA"

Vu sous l'angle strictement symbolique, la différence entre l'anneau et l'Umwishywa est fondamentale.

En effet, pour les milieux occidentaux, en tant que rite matrimonial, l'anneau évoque la fidélité que se doivent l'une à l'autre, deux personnes unies par le mariage.

Tandis que l'Umwishywa, comme élément rituel du mariage, est pour le Rwandais symbole de fécondité, du nouveau couple. Cependant, dans la fécondité, la fidélité y est incluse, car celle-ci ne serait pensable sans coexistence. Seulement l'aspect fidélité y est relégué au second plan. Ce qui est envisagé presque uniquement c'est la perpétuation et l'extension vitale des deux clans au moyen de la fécondité des nouveaux époux. Leur union matrimoniale ne les concerne pas seuls, elle s'étend à chacun des membres des deux co-familles et les atteint en profondeur, communautairement et vitalement.

L'on est donc en présence de deux symboles doublement différents : par leur origine et, plus profondément, par la réalité qu'ils sont sensés révéler. Cette différence qu'on vient de souligner passa inaperçue et l'on imposa purement et simplement l'usage de l'anneau comme rite nuptial. Certes, le rite en lui-même importe peu; ce qui importe surtout, c'est la signification qu'il révèle à celui qui en use. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que si on avait su baptiser le rite matrimonial ancestral, le sacrement du mariage aurait été plus profondément compris et mieux vécu dans ce qu'il est de réel.

Jean Claude NGABONZIZA

LES TACHES ACTUELLES DE L'EGLISE EN MILIEU AFRICAIN

Il semble que l'une des tâches urgentes de l'Eglise soit de réévaluer sa pratique, son attitude et son enseignement en tenant compte des questions restées sans réponse dans la première phase de l'évangélisation. L'apostolat missionnaire n'a « labouré dans l'homme africain que la surface qui (lui) paraissait labourable, laissant en friche un no man's land hérissé de touffes d'interrogations, de doutes, d'aspirations et d'insatisfactions de tous genres ». S'il y avait lieu de reprendre le chemin de la mission cette tâche s'impose dans plusieurs régions où il faudrait évangéliser ceux qui ont été sacramentalisés -, ce qui doit être pris au sérieux, c'est tout ce domaine de l'ère africain « qui fut méconnu ou sacré par l'évangélisation traditionnelle ». On sent très bien qu'il ne suffit plus d'organiser l'action de l'Eglise autour des structures de chrétienté, dans un contexte clérical où les énergies missionnaires s'épuisent dans les tâches rituelles.

Jean Marc ELA

Dans un monde devenu un village planétaire, il serait malvenu que certains peuples se disent supérieurs et traitent d'autres de "barbares". Pourtant il serait aussi faux d'établir une égalité mathématique entre toutes les cultures et toutes les religions. C'est ce que l'auteur réclame en renvoyant dos à dos deux principes apparemment identiques :

"Aucune culture n'est supérieure à une autre" - "Toutes les religions se valent".

De l'égalité des cultures et des religions

"AUCUNE CULTURE N'EST SUPERIEURE A UNE AUTRE"

C'est ainsi que commence l'avant-propos du livre bien connu de Maniragaba Balibutsa "LES SACRIFICES HUMAINS ANTIQUES ET LE MYTHE CHRIS-TOLOGIQUE" (Kigali 1983). L'auteur se réfère en cela à la "Conférence Mondiale sur les politiques culturelles de Mexico" (1982) qui a affirmé avec force ce principe qui doit désormais présider à toutes les relations entre les hommes de différentes cultures. Et Maniragaba Balibutsa d'inviter les chercheurs et les penseurs à en tirer les conséquences, toutes les conséquences si possible.

Ce principe exclut-il un jugement de valeur ?

S'il s'avère aujourd'hui facile de souscrire au principe énoncé ci-dessus, on découvre très vite qu'il est moins aisé de décrire son contenu, ses implications et ses conséquences. Cela

aussi bien lorsqu'on essaie de comprendre les raisons et les mécanismes de sa non-application dans l'histoire, que lorsque l'on tente de penser le contexte, les possibilités et les modalités de sa mise en œuvre à l'heure où il peut être revendiqué par tous les peuples de la terre.

Affirmer "qu'aucune culture n'est supérieure à une autre" revient à dire, me semble-t-il, que aucun ensemble de coordonnées de pensée, de style de vie et de valeurs (cultures au sens large), qui caractérisent un groupe social donné, ne peut prétendre à une prérogative. Et que les œuvres artistiques, littéraires, philosophiques ainsi que le folklore qui constituent le patrimoine de ce même groupe (culture au sens strict) répugnent à ce qu'on porte sur elles un jugement de valeur et, surtout, soient mises en comparaison.

Je ne suis pas sûr si les innombrables atteintes portées de par le monde à travers les âges au principe de l'égalité fondamentale de toutes les cultures disqualifient une fois pour toujours toute approche qui se veut plus nuancée du principe en question. Et je ne suis pas sûr non plus, s'il est avantageux pour la notion de culture elle-même et ses multiples expressions de pratiquer une sorte de relativisme ou indifférentisme culturel. Faut-il vraiment souscrire à l'hypothèse "qu'il n'y a pas une culture qui vaut plus qu'une autre?" pour ne pas être soupçonné d'impérialisme culturel - pour ne pas dire plus - ? L'absence de critères et d'une mesure, ou tout simplement de flair ou de goût, favorise-t-elle l'effort et la créativité dans le domaine artistique ?

On est en droit de poser cette question surtout si nous voulons dépasser le dialogue avec d'autres cultures pour entamer un dialogue des cultures en tant que telles. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Cette démarche s'impose de

plus en plus, au fur et à mesure que nous évoluons - contrairement à ce que le principe laisse supposer - vers des sociétés pluriculturelles et multiraciales, où les aires culturelles spécifiques ne sont plus homogènes et nettement découpées. Dans une société moderne, dit Paul Valadier, "il n'y a pas, il n'y a plus, adéquation entre le social, le culturel, le politique et le religieux" (LE SUPPLÉMENT 157/1986, p. 85).

DES CULTURES SE DISTINGUENT PAR LEUR EFFICACITÉ

Tous les hommes sont "cultivés". Tous les peuples se donnent des techniques d'encadrement et de production qui leur permettent de fonctionner et de vivre. Dans ce sens-là, on ne peut, certes, pas parler d'une culture - c'est-à-dire une manière de penser, un style de vie, une échelle de valeurs - ou d'une civilisation qui serait "supérieure" à une autre. Mais si tous les hommes sont civilisés ils appartiennent néanmoins à des diverses formes de civilisation, surtout, "à des civilisations ayant atteint divers niveaux d'efficacité", écrit le grand géographe Pierre Gourou (Terres de bonne espérance, Paris, 1982, p. 30). "Les sociétés maladroitement qualifiées de 'primitives' ont mis au point des encadrements très impériaux, mais malhabiles à encadrer un grand nombre d'hommes sur un vaste territoire et pour une longue durée" (p.29).

L'efficacité semble donc être un critère d'approche du phénomène culturel. Un critère parmi d'autres. S'agit-il là de quelque chose accessible ou alors inhérent à toute culture ? La question est capitale et la réponse est de taille. Chaque civilisation, dit le même Pierre Gourou, tend à considérer les groupes étrangers fidèles à d'autres civilisations comme 'non-civilisés', 'barba-

res', 'sauvages', 'incultes'. Et elle tend à imposer ses façons de faire, ses modes de pensée et son code de valeurs. Ou pour citer une phrase célèbre: seules ne sont pas impérialistes les cultures qui ne peuvent se permettre de l'être. On n'est donc pas étouffé de lire de la plume de l'historien Emmanuel NTEZIMANA que le royaume de Kibugiri était "parmi les plus chauvins, les plus ethnocentriques" (parmi les plus 'impérialistes' de l'Afrique interlacustre" (Les réactions africaines à la colonisation en Afrique Centrale; Actes du Colloque international d'histoire de Kigali, 1985, p. 62).

Ce constat fait, on aimerait bien considérer, avec Pierre Gourou, que la culture la plus évoluée serait celle qui élimine ces préjugés, et souscrire à Maniragaba Balibutsa quand il dénonce les tentatives de hiérarchiser les cultures et les religions, même si lui-même n'y échappe pas totalement en affirmant que la conception rwandaise de Dieu "est de loin supérieure aux bouffons du Panthéon gréco-romain" (Les perspectives de la pensée philosophique bantou-rwandaïse après Alexis Kagame, Butare, p. 43).

L'imposition plus ou moins poussée d'une certaine civilisation occidentale en Afrique - et ailleurs dans le monde -, est donc, certes, le résultat de la volonté de puissance des peuples d'Europe, manifestée par des ambitions politiques et des appétits économiques insatiables, comme écrit Maniragaba Balibutsa, mais sa mise en place est due pour autant à son efficacité, l'Occident ayant développé un savoir et un certain savoir-faire inédits, véhiculés par des moyens appropriés comme l'écriture et l'école grâce à des langues géographiques moins confinées. C'est l'élaboration et l'instauration de la raison technico-scientifique, dont l'efficacité explicative et productive s'est avérée d'une puissance exceptionnelle - mais dont l'Occident lui-même est en train de découvrir les

limites - qui a, à l'avis de nombreux penseurs, "favorisé, ou même peut-être causé, l'hégémonie mondiale de l'Occident" (Christian Duquoc, *Des Eglises Provisoires*, p. 14). La mentalité scientifique permettra dorénavant d'établir avec la nature "des rapports non plus brutaux ni mystiques, mais intelligents" (Gourou, p. 154). Cette raison particulière se substitue à une intelligence plus contemplative, basée sur le principe d'autorité et ayant la raison collective comme norme de comportement.

"MALHEUR AUX ISOLÉS"

Les efforts d'un certain nombre d'historiens africains vont dans le sens de montrer qu'il y a eu de la part des populations africaines résistance à l'occupation coloniale et à son projet de domination culturelle. La lecture des Actes du Colloque International d'Histoire de Kigali, du 6 au 10 mai 1985, confirme cette hypothèse par d'innombrables faits. Il est vrai que les réactions populaires, les résistances armées et les révoltes ont rarement abouti et se sont tôt ou tard transformées en soumission. L'Afrique des profondeurs, a-t-elle subi la colonisation "comme elle avait d'ailleurs déjà subi, avant elle, d'autres dominations plus ou moins contraignantes", sachant que changer l'état des choses, ce serait tout simplement "changer de maître" (C. Coquery Vidrovitch, *Les réactions africaines à la colonisation en Afrique Centrale*, p. 56-57) ? Ou alors, faut-il chercher l'impact et la profondeur de la résistance à la colonisation du côté des attitudes "passives" et "silencieuses" des masses ? De ceux donc, qui "clandestinement ou manifestement, ont continué et continuent volontairement à être fidèles aux croyances, aux cultes, aux comportements et aux pratiques quotidiennes, voire à la cuisine et à l'habitat des "ancêtres", comme pense E. NTEZIMANA (*Les réactions,*

p. 91), qui cherche ainsi le "substratum" de la plupart des comportements et des réactions dans "le domaine culturel et mental" (p. 92).

Gourou, lui aussi, analyse les conquêtes et défaites sur fond de mentalités culturelles lorsqu'il tente une comparaison entre la conquête de l'Amérique et les interventions européennes en Asie. Populations et civilisations américaines furent ravagées. Les différences entre les techniques des envahisseurs et celles des envahis ne suffirent pas, pour Gourou, à expliquer le naufrage américain. Un millier d'hommes, munis simplement de bâtons, aurait en effet suffi pour submerger les quelques dizaines de soldats. Les américains échouèrent, parce qu'ils ne comprirent pas le comportement militaire, économique et religieux des envahisseurs et "donnèrent des explications mythiques à l'arrivée des Européens" (p. 116). Leur isolement de toujours y était pour quelque chose. "Malheur aux isolés" (p. 110). Les interventions européennes en Asie "respectèrent pendant trois siècles les Etats locaux et laissèrent en place populations, langues, religions, techniques". "C'est que les habitants de l'Inde ne se faisaient aucune illusion sur les intentions des Européens; ils les prirent pour ce qu'ils étaient, cupides, brutaux et rusés, des hommes qui leur ressemblaient et qui entraient sans difficulté dans les schémas d'explication dont disposaient les Indiens" (p. 119-120). C'est que les civilisations asiatiques étaient ouvertes depuis des siècles aux courants extérieurs. "Rien n'est plus favorable au progrès... que les contacts entre civilisations" (p. 110).

LES RELIGIONS DE LA RELEVÉ

Si l'efficacité - entendue comme une certaine raison explicative et une série d'encadrements qui touchent un grand nombre de personnes,

sur un vaste territoire et pour une longue durée peut être considérée comme un critère pour approcher de manière différenciée ce que nous appelons 'culture', celui-ci peut également être appliqué à la religion, comme un aspect de la culture. Le christianisme aussi bien que l'Islam ne se sont pas répandus en Afrique uniquement en tant que religions coloniales en vertu de leur prétention absolue à l'universalité et à la vérité, et ainsi par l'agressivité envers toute autre forme de croyance qui en résultait. L'Islam et le christianisme sont venus "prendre la relève des religions paysannes" qui elles aussi sont précisément "à l'antipode des religions universalistes, car axées sur la réussite vitale de familles situées en un lieu déterminé et par ses moyens propres" (H. Maurier, VS 665/1986, p.345). Les religions universalistes, au contraire, s'appuient et appuient le genre de vie étatique-impérial-citadin amené par les Arabes et les Européens, repris à leur compte par les Etats africains indépendants et qui consiste à "rassembler, unifier (sinon uniformiser) ce qui pouvait autrement et autrefois se contenter d'être multiple, autonome, autarcique, voire isolé" (p. 346). Seuls résistent au passage à l'Islam ou au Christianisme les paysans qui "se croient assez puissants dans les villages fortement structurés" (p. 346).

"TOUTES LES RELIGIONS SONT EGALES"

C'est encore Maniragaba Balibutsa qui l'affirme dans son livre cité au début de cet article (p.7). Cette thèse n'a rien d'étonnant, car elle découle du principe "qu'aucune culture n'est supérieure à une autre", dans la mesure où la religion est un aspect de la culture. Toute l'étude de l'auteur porte alors sur le christianisme, dont les éléments essentiels semblent avoir un caractè-

re "particulièrement archaïque et primitif", par rapport auxquels les cultures traditionnelles africaines et rwandaises "ne sont pas en réalité plus barbares" (p. 8). Ce débat a trouvé à son temps une forte résonance dans cette même revue (REVUE DIALOGUE N° 103 et n° 105) et ailleurs.

Je n'ai pas l'intention de reprendre cette grande discussion qui est de l'ordre de la critique des religions, à laquelle le christianisme a dû faire face tout au long de son existence. Mon propos est plutôt de se demander si le christianisme - et je voudrais ici inclure l'Islam en tant que religion présente en Afrique - peut accepter cette thèse, comme quoi "toutes les religions sont égales", et, si oui, dans quelle mesure et comment. En formulant la question de cette manière, je quitte le domaine 'du dehors' des sciences des religions - qui est celui de Maniragaba Balibutsa - pour me situer à l'intérieur du christianisme. Je ne me pose pas non plus en sociologue qui peut trouver bien de raisons pour expliquer la poussée des deux grandes religions à prétention universaliste en Afrique Noire - comme nous venons de le voir -. La question est maintenant adressée à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelles des adeptes du christianisme, à ceux qui sont donc 'dedans'.

UNE SEULE RELIGION EST BONNE : LA MIENNE !

L'affirmation "toutes les religions sont égales" est du même ordre que, par exemple, "toutes les convictions se valent". Elle peut être classée parmi les positions relativistes. Mais comme telle, et qu'elle le veuille ou non, elle n'est ni relativiste ni neutre, car elle prétend à la vérité et à être généralisée. C'est là une manière de trancher le fait irritant de la pluralité des

religions, sans prendre parti pour une plutôt que pour une autre. Le relativisme glisse d'ailleurs facilement vers une position athée : "nulle religion n'est vraie". "Toutes sont également fausses". Aux antipodes il y a la position absolutiste : "une seule religion est vraie". Sous-entendons : la mienne!

Il est indéniable que les religions monothéistes ont tendance à se complaire dans ce dernier schéma d'explication. "L'Islam est la religion du tout ou de rien", peut-on entendre lors des débats qui y sont consacrés. Quand on observe les difficultés qu'éprouve une minorité musulmane à s'insérer dans une société non-musulmane, on devine l'enjeu de la question. L'Islam, peut-il vivre réellement dans une société pluraliste, sans la considérer de manière hostile ? se demande Paul Valadier (Le Supplément 156/1986, p. 100). De l'intérieur même de l'Islam, est-il possible d'accepter une conception séculière et laïque de la loi ? Les décennies à venir nous montreront si et comment l'Islam est capables d'évoluer, et quelle tendance dominera dans les rapports avec d'autres religions et d'autres types de société.

Si la guerre classique est une négociation différée, la guerre de religions est une autre guerre totale (Christian Duquoc). On ne négocie pas avec le mal, ou le péché, ou le mensonge, ou l'erreur, on le détruit. La religion chrétienne, dans sa version catholique surtout, a vécu et agi pendant des siècles selon le principe : point de salut en dehors de l'Eglise. Une seule religion est vraie. Toutes les autres religions sont fausses.

Un curé et un rabbin déjeunent ensemble. Au milieu du repas, le curé ajoute de l'eau dans son vin. Le rabbin s'indigne :
— Un vin pareil ! Le baptiser, c'est un sacrilège !
Le curé regarde l'autre en coin et il lui glisse :
— Je ne le baptise pas... Je le coupe !

L'AGE MODERNE ET L'AFFIRMATION DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

C'est l'âge moderne, avec son instauration de la raison scientifique contre le principe d'autorité, dont je parlais plus haut, qui finit par bouleverser une certaine théologie séculaire. Les églises issues du christianisme devaient assumer le primat de la raison et la liberté revendiquée par les modernes. Le primat de la raison amène petit à petit à introduire l'usage de la science historique dans l'interprétation de la Bible. Cette approche historique de la littérature biblique est pour le grand théologien Paul Tillich un des plus grands événements de l'histoire du christianisme, peut-être même de la religion et de la culture humaine, dans la mesure où aucune autre religion dans l'histoire humaine ne pratiqua une semblable audace - et le catholicisme bien plus tard. L'idée de liberté ouvre également la voie à la démocratie et à l'état laïc que l'Eglise catholique a eu bien de difficultés d'accepter. Mais c'est seulement le deuxième concile Vatican qui affirme explicitement la liberté religieuse, reconnaissant le droit qu'a tout homme de se prononcer, en dehors de toute contrainte extérieure, pour une religion ou pour l'incroyance.

Tout en affirmant le principe de la liberté religieuse, la question demeure entière pour les religions. Hans Küng la formule ainsi : "existe-t-il une voie théologiquement acceptable qui permette aux croyants d'admettre la vérité des autres religions sans abandonner la vérité de leur religion et par là leur identité propre" (voir, pour ce grand débat, CONCILIIUM 203/1986; "Le Christianisme parmi les religions du monde"). Pour les

chrétiens, il s'agit de concilier, dans la réflexion et en pratique, deux vérités incontrournables, "qui appartiennent toutes les deux au coeur de la révélation chrétienne" (Claude Geffré, SPIRITUS 106/1987, p. 5) : d'une part la volonté universelle de salut de Dieu, d'autre part l'unique médiation du Christ entre Dieu et les hommes. Disons-le tout de suite: la théologie chrétienne n'est qu'à ses premiers balbutiements, tellement la question apparaît difficile et complexe, dès que la rigueur intellectuelle ne se contente pas de slogans et de positions simplistes.

AU COEUR DU DIALOGUE : LA QUESTION DE DIEU ET L'ORTHOPRAXIE

On peut néanmoins déceler une certaine évolution dans la théologie (catholique) des religions, allant d'une réflexion centrée autour de l'Eglise, vers une position qui met au centre de la réflexion le Christ, pour déboucher désormais sur ce qu'on peut appeler le théocentrisme : C'est Dieu en tant que mystère de la réalité ultime qui est présent au centre de l'histoire du salut et point de départ du dialogue entre les religions. Cela n'empêche pas d'affirmer que Dieu a réellement parlé en Jésus et que ce message doit être entendu par tous. "Mais 'réellement' ne veut pas dire 'seulement'" (P. Knitter, Concilium 203, p. 135). Notons que celui-là même qui avance cette formule semble hésiter lorsque il écrit : "La tradition chrétienne est-elle préservée ou mutilée dans ce nouveau modèle ?" (p. 135).

Où alors, le christianisme doit-il instaurer le primat de l'orthopraxie sur l'orthodoxie ? Le problème majeur dont souffre l'humanité

n'est-ce pas la souffrance, l'injustice, la pauvreté, l'oppression, comme nous le rappellent sans cesse les voix en provenance des Eglises du Tiers-Monde ? La libération de l'homme serait alors une tâche trop énorme pour une seule nation, ou culture, ou religion. Le souci premier, une théologie des religions, ne devrait donc pas être la "foi correcte", mais la "pratique correcte" en union avec les autres religions. L'orthopraxie permettrait également, selon Knitter, "de discerner, non seulement si les autres religions peuvent être des 'chemins de salut', mais dans quelle mesure" (p.137). Elles le sont, dans la mesure où elles s'engagent pleinement en faveur de l'avenir de l'humanité. C'est à leurs fruits qu'on les reconnaîtra. D'ailleurs, "quiconque n'est pas contre nous, est avec nous" (Marc 9,40).

Hans Küng, fidèle à une tradition typiquement allemande, faut-il le dire, n'apprécie guère l'instauration du primat de l'orthopraxie dans la théologie des religions (Concilium 203, p. 157-158). Il ne faut pas faire des questions sociales la base et l'essentiel de cette théologie. Selon lui, la théologie des religions se fera - à l'instar des rapprochements entre les confessions chrétiennes - à partir d'hommes et de femmes, convaincus de leur foi, enracinés dans leur tradition et en même temps autocritiques, et qui commenceront à parler les uns avec les autres.

ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?

A parler ? Ou alors à prier ? C'est la voie qu'a choisie le Pape Jean Paul II lorsqu'il a invité le 27 octobre 1986 à Assise en Italie des responsables et des représentants des Eglises Chrétiennes et des Religions du monde pour une journée de prière pour la paix. Il s'agissait-là d'un évé-

ment historique sans précédent dans l'histoire séculaire des relations entre les grandes religions du monde - couvert par 800 journalistes du monde entier -, faisant lui-même suite au grand discours que Jean Paul II a tenu en mai 1985 devant les musulmans réunis par milliers au stade de Casablanca, et sa visite à la synagogue juive de Rome cette même année. La rencontre d'Assise marque le passage d'un oecuménisme entre les confessions chrétiennes à un oecuménisme planétaire, fait dans le cas concret non pas de débats philosophiques et théologiques, mais d'une réunion de prière - non pas commune, et donc sans trace de syncrétisme - témoignant ainsi que la prière est peut-être un langage universel, "un langage plus universel en tout cas que la croyance en un Dieu personnel" (Claude Geffré, SPIRITUS 106/1987, p.8). La rencontre d'Assise a été une reconnaissance des religions à travers leur prière, non seulement en tant que fait social, mais encore et surtout de son efficacité auprès de Dieu.

L'AVENIR APPARTIENT AUX SOCIÉTÉS PLURICULTURELLES ET MULTIRACIALES

"Aucune culture n'est supérieure à une autre". "Toutes les religions sont égales"! Autant d'affirmations qui ont un sens et se justifient en tant que slogans. En tant que tels, ils sont un cri pour plus de respect et de tolérance. Entre aires culturelles délimitées et religions ayant un territoire bien défini, certes ! Mais plus encore - et c'est la nouveauté - à l'intérieur de nations devenues multiraciales et pluriculturelles.

★ COMMENT ORGANISER UNE SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE ?

Lorsqu'on se met à interroger les deux principes en question sur leur contenu et leur praticabilité se posent à la raison et à l'éthique de multiples obstacles. À l'éthique en définitive, car la réflexion ayant tant bien que mal cerné - et peut-on le faire autrement que de manière dialectique ? - les implications, il revient à l'éthique de voir ce qui peut et doit être fait pour bien faire. Dans le mouvement planétaire de brassage des cultures aussi bien que dans des sociétés pluriculturelles, la question est bien celle-ci : comment faire bien vivre ensemble les hommes dans leur diversité en sorte que tous, et chacun, soient respectés en ce qu'ils ont de légitimement différent ? Mais poser le principe n'est pas donner la solution. Le pluralisme culturel, peut-il être total ?

Y a-t-il une société pluriculturelle, dans laquelle il n'y aurait pas de culture dominante ? Comment une culture minoritaire peut-elle enrichir une culture dominante, en l'élargissant et en l'ouvrant ? Quelle est la place des conflits dans la rencontre des cultures ? Les cultures, des religions, des morales particulières, doivent-elles se laisser mesurer à l'universel ? Et de quoi est fait cet universel ? Paul Valadier, sur lequel je m'appuie pour ces considérations, se défend également de confondre pluriculturalisme et cosmopolitisme, où "aucune tradition éthique ne trouverait à s'asseoir, parce que tout sera balayé devant une espèce d'indifférentisme, où tout le monde y perdrait" (Le Supplément 156, p. 102).

★ LA SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE EST À NOS PORTES

En parlant de société pluriculturelle, faut-il songer à la France ou à Madagascar ?

Il suffit d'observer la vie du quartier populaire de Nyamirambo pour se rendre compte qu'au Rwanda même est amorcé ce brassage des cultures - non sans difficultés -, grâce aux moyens de communication, les loisirs, l'information, les voyages, la présence d'étrangers ... Celui-ci est, me semble-t-il, d'un autre genre que l'assimilation des structures, des valeurs et des schémas de pensée étrangers de l'époque coloniale et aux premiers temps de l'indépendance. J'y vois les indices d'une société moderne, ouverte aux contacts extérieurs, capable d'évoluer, modifiant à son tour les emprunts, gardant néanmoins un élément culturel dominant, issu de la culture rwandaise et véhiculé à l'heure actuelle par l'Etat-Nation. Je n'ai jamais eu l'impression que la jeune génération de Nyamirambo, celle qui a les deux pieds en ville, soit (plus) inculte et mal à l'aise dans sa peau. Ces jeunes forment, avec beaucoup d'autres, - et pour reprendre un bon mot appliqué aux Européens - les Rwandais "en plus", par rapport aux Rwandais "en moins", ceux qui se replient sur la culture de leur horizon en rejetant l'indispensable métissage.

C'est vrai que dans et de ce métissage naissent des créations artistiques fragiles. C'est que - premièrement -, l'art prospère là où il y a prospérité. Et - deuxièmement - la fragilité semble bien être une caractéristique de nombre de sociétés contemporaines et parmi elles des plus "fortes". On dit que la conscience culturelle africaine est complexée, sinon mutilée, mais sait-on que celle de l'Occident est largement culpabilisée? Dans ce contexte, il me semble difficile de vouloir construire une conscience culturelle autour du concept de la "fierté" ...

★ LE CHRISTIANISME Y TROUVE TOUT NATURELLEMENT SA PLACE

Dans cet univers pluriculturel et de plus en plus multiracial, le christianisme trouve tout naturellement sa place. Il doit, tout comme l'Islam, apprendre à partager sa place pour vivre parmi d'autres religions et églises et au milieu des incroyants et des indifférents. La vitalité (où se mêle, hélas, trop souvent la rivalité des religions, églises et sectes en contexte urbain) est le signe visible de cette nouvelle constellation. Alors que certains intellectuels et écrivains n'en finissent pas de dénoncer le caractère étranger, oppressif et aliénant du christianisme, alors que, dans les milieux cléricaux, les spécialistes évoquent encore et toujours l'urgence d'une inculturation du christianisme, je serais tenté de partager l'avis d'un théologien africain, Sibbé Sempore, qui, lui, pense que "l'africanisation du christianisme est déjà en partie réalisée" et que "la foi fruste des simples a fini par produire un christianisme profondément africain, et potentiellement évangélique". Ce christianisme des masses "incarne une authentique réponse africaine à l'Evangile compris et vécu selon le contexte culturel et religieux d'hier et d'aujourd'hui" (Concilium 206/1986, p.70).

Les événements de Kibeho - dont la ville de Kigali a été, à mon avis, un support majeur - et tout ce qu'ils ont déclenché de positif et d'ambigu en sont une belle illustration. Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de constater qu'ils ont pris au dépourvu à peu près toute l'intelligentsia noire (et blanche) du Rwanda, y compris les autorités de l'Eglise Catholique.

★ PAS DE TOLÉRANCE CULTURELLE SANS DÉMOCRATIE
ET LIBERTÉ

Pour terminer, faut-il rappeler que le respect des cultures et la tolérance religieuse que postulent les deux principes qui sont à l'origine de cet article, n'écloraient pleinement que sur un fond solide de liberté et de démocratie, comme valeurs garanties, promues et défendues par les institutions politiques en place dans chaque pays. Si cela n'est pas le cas, notre débat sera vain, et nous finirons très vite par avoir une sorte de "culture d'Etat" qui se croit obligé de trancher même en matière de défrichage de cheveux - et, en matière religieuse, on appliquera tout simplement un principe aussi vieux que les religions, et qui a présidé à la colonisation même, à savoir "cuius regio, eius religio" - tel chef, telle religion.

Clau LOMBRISER



52

En mai 1986 naissait l'A.I.D.E.A., l'Association Internationale des Écrivains Africains, à Liège, Belgique. Voici son objet.

Connaissez-vous l'A.I.D.E.A.

L'A.I.D.E.A. a pour objet :

- ★ de favoriser, dans le monde, l'expansion de la littérature africaine;
- ★ d'encourager et de soutenir les écrivains africains;
- ★ de permettre aux écrivains africains d'unir leurs efforts et leurs moyens pour faire connaître les oeuvres et faciliter leur traduction en langues étrangères;
- ★ de rassembler les activités d'ordre intellectuel et social liées à la défense de l'africanité et au rayonnement des civilisations négro-africaines;
- ★ de sauvegarder les intérêts moraux et matériels des écrivains appartenant à l'Association;
- ★ de soutenir, faire connaître et traduire les auteurs africains de langues ethniques;
- ★ d'entretenir la parution trimestrielle de la revue "L'Africaniste", instrument d'expression de ses membres;
- ★ de créer les conditions de dialogue des cultures entre l'Africanisme et toutes les autres civilisations;

53

- ★ d'éditer les auteurs de langues négro-africaines en collaboration avec les institutions publiques et privées;
- ★ de rééditer des écrivains africains menacés de disparition;
- ★ de rapprocher l'écrivain africain de son public, par voie de rencontre, de récital de poésie, de lecture publique;
- ★ de promouvoir l'épanouissement de la pensée négro-africaine.

Kama KAMANDA

I B A R W A

Isyirahamwe ry'Abanditsi b'u Rwanda
(Association des Ecrivains du Rwanda)

Créée le 31 Octobre 1987, IBARWA compte accueillir des écrivains, des imprimeurs, des éditeurs et même des acteurs, hommes et femmes. Les 16 membres présents lors de la Constituante ont élu un Comité Exécutif composé de 4 membres, à savoir :

François-Xavier MUNYARUGERERO: Président et Représentant Légal;

François BYUMA : Vice-Président et Représentant Légal Suppléant;

Aloys GAPIRA : Secrétaire

François-Xavier GASIMBA : Trésorier

(Source : LA RELEVÉ N° 58 - 1987)

Des parents s'étonnent que leurs enfants deviennent des nullités alors que pour toute éducation ils ne leur ont offert que le confort, la facilité, l'amour de l'argent. En fait ils récoltent ce qu'ils ont semé. Aucune véritable éducation n'est possible si on ne développe pas chez l'enfant le goût de l'effort, de l'invention et toutes les qualités humaines.

Réflexions sur l'éducation en milieu urbain

CLIMAT EDUCATIF CHANGEANT

A l'heure actuelle, bon nombre de parents de nos villes sont confrontés aux problèmes inattendus posés par l'éducation de leurs enfants. Un grand nombre est pris au piège du climat tentateur et niveleur qui se dégage du milieu urbain.

Dans un pays où ils n'ont même pas connu la phase transitoire du village, les parents se sont vus transplantés, du jour au lendemain, d'un climat tranquille, serein et rassurant de la campagne au milieu traître et trompeur de la ville.

Le climat éducatif collectif dans lequel ils ont vécu leur jeunesse; ce climat où

la sagesse de siècles d'expériences a laissé de profondes marques d'équilibre et d'humanité; ce climat où chacun portait naturellement sa responsabilité, où chaque adulte était le gardien des valeurs éducatives et culturelles, ce climat a fait place à la mode de "chacun pour soi" et d'un individualisme aux effets semblables à celui d'une vague du froid ou de la faim.

JEUNESSE CHANGEANTE

Beaucoup de parents sont à la recherche de gestes pour parer aux plus nocives des influences qui s'exercent sur leurs enfants. Ignorants de ce qui se dit et de ce qui se fait dans les rues, n'ayant jamais parcouru les mêmes chemins que leurs fils ou leurs filles, n'ayant que rarement détecté à temps les obstacles et les pièges qui font trébucher leurs enfants, ils ressemblent aux médecins débordés qui font du curatif parce qu'ils manquent de temps ou d'ingéniosité pour faire du préventif.

Beaucoup de parents sont à la recherche de moyens pour vaincre la résistance que leur opposent les enfants, parce qu'ils ont abandonné l'espoir de les convaincre. Ils commencent à comprendre qu'ils ne peuvent plus compter sur le voisin, pas même sur l'ami, pour réussir cette mission sacrée qu'est l'éducation de leurs enfants. Ils apprennent, chaque jour, que l'enfant subit des influences du moment qu'il quitte la maison, que souvent il revient intoxiqué, drogué d'idées, de désirs, d'habitudes, de paroles et d'attitudes contre lesquels les parents se sentent dépassés.

Les idées, les désirs et les habitudes qui circulent parmi la jeunesse sont souvent le

fruit d'une influence que les jeunes exercent l'un sur l'autre. Lancées ou tolérées par l'un ou l'autre adulte irresponsable, ces idées et ces habitudes finissent par être vendues en circuit fermé parmi une jeunesse avide de les assimiler.

Les parents sont accusés d'être dépassés, d'être d'un autre monde ou d'un autre siècle. Les valeurs que les adultes tentent de sauvegarder sont suspectées de n'être qu'un rideau de convenances d'une autre époque. Les jeunes soupçonnent leurs parents de leur présenter des valeurs par pur souci de tranquillité, par conservatisme ou comme simple moyen de répression. La sagesse des parents leur paraît démodée, désespérément "vieux jeu". Revêtus des qualités que vantent les adultes, les jeunes se sentent accotés comme d'un habit suranné. Ils n'y trouvent rien de ce qu'une jeunesse dans le vent, des idoles en vogue, certains adultes médiocres et un commerce plus qu'habile jouent et prêtent.

ERREURS DE JUGEMENT : LUXE ET FACILITE

Combien de nos parents ont commis, et continuent à commettre des erreurs de jugement? Combien ont cru que le confort, le luxe et la facilité sont des bienfaits qui stimulent l'enfant dans sa croissance vers le stade de l'homme adulte? Combien ont constaté que le confort, le luxe et la facilité n'ont, à plus ou moins long terme, rien d'un bienfait? Ceux qui en usent ont pu constater que leurs effets sont plutôt semblables à ceux de la drogue; si l'on veut que l'effet demeure, il faut constamment augmenter la dose.

Jamais, et nulle part au monde, on

a rendu un service valable à la jeunesse en balayant la route devant lui. Une volonté qui ne grandit pas au contact des obstacles, cède à la première difficulté. Malheureux sont les enfants qui vivent dans des cages dorées, et si leur malheur n'est pas visible sur le moment, un jour ils souffriront d'une inaptitude à aimer quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes. Même dans une famille qui vit dans l'aisance, il reste aux parents mille et une occasions pour stimuler la volonté de l'enfant et du partage. Qu'on en lui le goût de l'effort et du partage. Qu'on soit riche ou pauvre, dans l'éducation de l'enfant, il y a un degré de facilité à ne pas dépasser sous peine de ramollir la nature humaine.

C'est une erreur de croire que si la famille est aisée, on doit exempter les enfants des travaux simples et de responsabilités familiales. Il est important de créer un climat où les travaux en famille deviennent une expression de la solidarité entre tous; des travaux et des responsabilités acceptés comme faisant partie des limites de toute vie humaine.

C'est une erreur que de croire qu'en famille aisée il ne peut y avoir que des détenteurs, des distractions ou des présents coûteux. Comme ce sont les aliments les plus simples qui dégoutent le moins vite, les joies les plus simples sont les plus saines. Habituez l'enfant étant jeune à des joies simples, des joies qu'il gagne par un effort, par une peine. Qu'il expérimente que le bien qu'il fait procure une joie tranquille, plus durable et plus profonde que pas mal de plaisirs qu'il s'achète et qui le laissent sur sa faim. Eviter de le lancer dans cette spirale ascendante des plaisirs qu'on paie cher, qui laissent insatisfaits et qui appellent toujours à plus fort, plus coûteux, plus bruyant, plus long ... jusqu'au dégoût !

LA FAMILLE, CADRE DES JOIES ET DU BONHEUR

Apprends à l'enfant à ne jamais vider la coupe jusqu'à la dernière goutte, préserve en lui le désir de recommencer. Ce sont finalement ses rêves et ses désirs qui sont les mobiles de ses actes et qui feront de lui un homme content et heureux. C'est ici que la disponibilité des parents joue un rôle important. C'est à eux de fournir aux enfants le cadre des joies simples : sortie, jeux en famille, fête familiale, travaux en commun, présents simples ... Il s'agit de fournir aux enfants, aussi longtemps que possible, les occasions d'une détente en famille. Heureux est l'enfant qui n'a pas besoin de chercher à l'extérieur ce dont il a besoin pour se sentir heureux. Heureux les parents qui réussissent à faire comprendre à leurs enfants qu'une joie et un vrai bonheur ne sont jamais gratuits, mais qu'ils se paient par un effort honnête.

Sur le même chemin, mais un peu plus élevé se situent les joies que le jeune vit là où il s'engage à faire le bien. Par le don de soi, par son engagement, il peut vivre le bonheur de se sentir utile, de signifier quelque chose pour les autres. Des joies de cette qualité portent un jeune à travers les moments difficiles et les plus instables de sa croissance. Si un jeune grandit au contact de cette noblesse, il portera en lui les anticorps qui lui permettent de résister aux maladies de l'indifférence et de la médiocrité, les plus grands maux qui puissent guetter un jeune.

LE DANGER DE LA CASTE DES ELUS

C'est une erreur d'équiper son enfant pour qu'il fasse bonne figure dans le cercle des nantis.

C'est mortel pour son âme que de lui faire croire qu'il appartient à une caste des élus. L'enfant qui, dès son jeune âge, prend conscience d'appartenir à un cercle exclusif, devient vulnérable dans la société moderne et court le danger d'évoluer vers une inutilité ou même une nuisance. Cet enfant aura tendance à faire son bonheur seul, et nous savons que dans ces conditions il ne le fera point. Il lui manquera la perspective communautaire, unique dimension qui finit par satisfaire le cœur humain, unique ouverture qui le situe à la place que Dieu rêva pour tout être humain : frère et sœur de tous les hommes.

Que de générosité et de grandeur humaine sont tuées là où l'on range l'enfant sur la voie unique de la satisfaction de ses propres désirs et besoins capricieux. Dans la famille, l'enfant doit trouver un souci sincère pour le bonheur de tous, une compassion agissante envers les malheureux, une volonté de collaborer, dans la mesure de ses moyens, au bien-être des gens, même en dehors du cercle familial. Ce n'est que l'enfant, riche de cette sensibilité, possédant le sens des autres qui devient un homme réellement utile et réellement grand. Il a une chance de découvrir un jour la beauté d'un amour vrai, parce qu'il possède le sens des autres et le sens du partage et du sacrifice. Il ne suffit pas que les parents envoient leurs enfants sur ces chemins, il faut qu'ils y cheminent à côté de leurs enfants, la main dans la main.

LE PIEGE DES RELATIONS

Combien de parents sont occupés à leurs relations au point d'en oublier le temps et l'intérêt qu'ils doivent à leurs enfants ? Combien constatent trop tard, qu'un serviteur ou une servante n'atteignent que rarement le niveau d'une éducatrice ou d'un éducateur compétent. Tandis que les

parents ne songent qu'à leurs intérêts les enfants ont tout le temps de perdre leur âme.

Les amitiés des villes consistent trop souvent en amitié d'intérêt. Une amitié vraie constitue un trésor précieux dans la vie, et le genre de relations qu'on voit se nouer actuellement ne mérite aucunement le nom d'amitié.

"Je te donne aujourd'hui, tu me soutiendras demain" est l'arrière-pensée qui provoque des courbettes et des sourires. A ceux qui croient que le monde est ainsi fait, nous voudrions faire remarquer que la dignité humaine est une valeur intrinsèque de l'être humain, et que le fait de se mouvoir dans un cercle d'intrigues et d'intérêt est de nature à fausser les vraies valeurs humaines qui doivent être à la base de l'estime et du respect mutuels. Ce climat nuit à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant.

Quel éducateur attentif n'a pas déjà observé les signes avant-coureurs d'une hiérarchie de l'argent et du pouvoir chez les jeunes d'un établissement scolaire ? Si les jeunes continuent d'évoluer en direction de cette séparation entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, combien de temps le peuple mettra-t-il avant d'avoir la certitude que ses intérêts sont entre les mains de gens qui n'ont plus grand chose en commun avec le simple citoyen ? Il faut qu'on dise à notre jeunesse qu'au Rwanda, personne n'a le droit de chercher seul son bonheur, et s'il le fait, que ce sera forcément au détriment des autres. Il faut qu'ils sachent que c'est indécent de festoyer dans la maison de celui qui a faim. Etre riche au Rwanda doit se vivre en partageant et aussi discrètement que possible : c'est le prix que l'on doit payer si l'on veut avoir le droit de s'appeler Rwandais.



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali

Tél.: 5449 - 5458 - 5655 - 6978

Dépt véhicules

Tél.: 5333 - 5338

JEUNESSE VULNERABLE

Les enfants des villes sont lentement broyés par les inévitables changements qui s'opèrent dans la société. Eux subissent les premiers et le plus fortement les effets d'un manque d'équilibre, d'une absence de modèles et d'un matérialisme étouffant. Ni leur esprit, ni leur cœur ne possède le degré de maturité pour discerner le vrai du faux. Etant épris de tout ce qui est nouveau, de tout ce qui porte l'étiquette de moderne, ils sont vulnérables et victimes faciles, dans certains milieux qui ne cherchent que le gain et de certaines gens sans scrupules, pour qui la grandeur de l'homme est le dernier des soucis.

Face à cette situation, les parents ont des responsabilités à prendre : à eux revient le discernement, à eux d'aider l'enfant à juger de la valeur d'une idée, d'un geste, d'une attitude ou d'une habitude qui tend à s'installer. Aider l'enfant à rejeter ce qui l'emploie, ne se fait pas en épuisant les moyens répressifs dont on dispose, mais plutôt en fournissant à l'enfant l'antidote contre ce mal. C'est dans ce climat moral de la famille que l'enfant puise les raisons de faire le bien et la force de résister au mal.

LE MATERIALISME

Combien de parents se laissent entraîner par ce qu'on peut appeler le mal du siècle : un matérialisme étouffant. Combien croient que le bonheur suprême est dans la richesse ? Et même s'ils disent ne pas le croire, combien agissent comme si c'était vrai ? La rentabilité, l'efficacité,

l'esprit de concurrence et de rivalité ont banni de certains esprits jusqu'à l'idée d'un geste gratuit, d'un service qui n'exige rien en retour. Tandis que la jeunesse rêve de fraternité et de générosité, le monde qu'on leur construit en est un où l'on pratique l'inverse chaque jour.

Combien de jeunes héritent d'un milieu familial où le vrai Dieu est l'argent, la dureté envers les autres et le mépris de la justice. Si, en famille, on se permet des libertés avec l'honnêteté, qu'on ne soit pas étonné de se faire voler par ses propres enfants. Si, par contre, un jeune grandit dans un milieu où l'argent est le fruit d'un travail honnête et sérieux, il comprendra que l'aisance qu'il recherche ne peut être que le fruit d'un travail honnête et sérieux qu'il s'impose.

Faire grandir l'enfant dans un milieu où l'argent est le but suprême entrainera, tôt ou tard, l'atrophie à son coeur. Il n'y a aucune grandeur ou noblesse à espérer d'un homme dont la vue est bornée par des barrières de biens matériels qu'il érige entre lui et son prochain. Un jeune en adoration devant le dieu de l'argent risque d'être un monstre dans la société. Que les parents sachent que c'est le danger qu'ils font courir à leurs enfants, s'ils les élèvent dans un tel climat.

ON NE TRICHE PAS AVEC DIEU

Nous voyons des parents qui mettent leur secret espoir dans l'influence bienfaisante de la religion, mais qui oublient qu'on ne triche pas avec Dieu. Dieu est effectivement la valeur suprême dans l'univers des hommes, et le respect de ses lois est, sans conteste, la meilleure garantie d'une vie noble et heureuse, mais il est toutefois illusoire de croire qu'on peut récolter ces fruits en

ne pratiquant la religion que pendant une petite heure le dimanche avant-midi.

Si l'enfant ne baigne pas dans un climat journalier où l'on prie et où l'on respecte les lois du Seigneur, il est vain d'espérer que des cours de religion ou même une assistance régulière aux offices religieux fera rentrer dans le coeur de l'enfant une moralité qu'on ne pratique pas ailleurs. Que nos parents se méfient d'une utilisation de la religion comme d'un "opium pour la jeunesse". Dieu est pour tout homme aussi indispensable que l'air qu'il respire, il faut seulement se rappeler que l'air se respire toujours partout et éviter qu'il se pollue.

LA JUSTICE DES FORS

Nous voyons certaines familles prendre des libertés avec la justice et présenter leurs gestes comme honnêtes. N'a-t-on pas le droit et le devoir de débrouiller sa famille ? N'est-ce pas un geste noble que d'aider un ami ?

Procurer une place à son enfant dans le réseau de l'enseignement officiel en utilisant ses relations, tout en sachant que cet enfant est de loin moins doué que d'autres, lèse un inconnu de ses droits. Cet inconnu est très souvent un pauvre sans voix, ce qui permet de garder cette injustice dans l'anonymat. Pour les grands parmi nous, le geste en devient seulement plus odieux.

Combien d'enfants nous arrivent dans les établissements scolaires dont l'insouciance et même l'arrogance nous prouvent qu'ils sont convaincus du soutien inconditionnel d'un père influent ? Combien de conscience professionnelle, d'ardeur au

travail et de sérieux sont tués dans l'âme d'un enfant qui se sait "pistoné". Prend-on conscience de l'effet néfaste, à long terme, d'une politique qui envoie dans les écoles un grand nombre d'incapables ? Compte-t-on l'effet de la collaboration à ce climat d'injustice à laquelle on oblige beaucoup de gens ?

Procurer un emploi à son enfant en faisant fi des saines règles de la compétence et du mérite est injuste et même certains services au bord de la faillite. Que les parents se rendent compte que s'ils en arrivent à de telles pratiques, ils avouent eux-mêmes l'échec de leur enfant et ils n'ont pas terminé de si tôt de "débrouiller" celui qui est incapable de se débrouiller lui-même.

AVANTAGES NATURELS (APPARENTS)

Les parents de nos villes doivent savoir qu'il y a une série d'avantages qu'offre le milieu urbain. Souvent l'enfant grandit dans des conditions matérielles meilleures que celles d'un enfant de la colline, il profite d'un environnement culturel plus stimulant et dispose souvent d'un enseignement maternel, primaire et même secondaire de qualité meilleure qu'à la campagne. Si l'on pouvait se contenter de ces avantages qui, à intelligence égale, finiront par favoriser les enfants d'un milieu urbain.

Ceci n'empêche qu'actuellement, dans nos établissements scolaires l'enfant du milieu urbain perd souvent les avantages qu'il a. L'enfant de la campagne, à ce jour, est plus motivé, plus travailleur et plus mûr que l'enfant de la ville, et rattrape le retard subi. Aux parents de nos villes d'en tirer les conclusions.

L'ELITE DE DEMAIN

Il va sans dire que la difficulté dans l'éducation des enfants n'est pas le monopole du milieu urbain. Egalement celui des collines est confronté à un nombre de problèmes graves. Et s'il est tout aussi urgent de se ressaisir à la campagne qu'en ville, le milieu urbain nous inquiète particulièrement. C'est lui qui fournira, par la force des choses, la part du lion des cadres de demain.

Tous les avantages cités haut, plus l'influence et l'appui de la famille, travailleront finalement en faveur de la bourgeoisie, de la caste moyenne et de la caste dirigeante. Si cette élite n'est pas également une élite morale, si les fils ne sont pas les dignes successeurs de leurs pères, le pire est à craindre. Les premiers qui souffriront de cet état de choses seront les simples, les pauvres, autrement dit les quatre-vingt-dix pour cent de la population rwandaise.

Les éducateurs qui, par le passé, ont dit à leurs étudiants qu'en acceptant leur place dans le secondaire et dans le supérieur, ils se chargeaient d'une lourde responsabilité, n'ont pas menti.

CONCLUSION

L'éducation de la jeunesse n'a jamais été une chose aisée. Les temps modernes, avec leurs bouleversements, tant dans les objectifs que dans les modes de vie, avec leurs changements profonds dans les conceptions de la liberté et de la dignité humaine, avec ses facilités de communications et son pouvoir d'endoctrinement, avec ses aspirations

à un bonheur qui tendent à s'identifier de plus en plus à une vie matériellement facile et exempte d'efforts et de souffrances, n'ont nullement facilité la tâche des éducateurs.

Ce qui constitue le propre de l'homme, ce qui est son unique chance de vivre à l'abri de la médiocrité et de l'indifférence, ce qui lui permettrait d'atteindre un degré de bonheur digne d'un être humain, ce qui est seul capable d'apaiser son cœur, de vaincre sa peur et son insatisfaction et ce qui le conduira finalement à aimer vraiment et à être aimé est une richesse potentielle intérieure; un bien qui échappe à toute vente comme à tout achat; un trésor déposé en germe au creux de tout cœur humain. C'est cette richesse en gestation qui poursuit et qui interpelle l'homme.

Dresser journellement et instinctivement le bilan de ce qu'il est et de ce qu'il rêve être, pas être capable de noblesse, d'admiration et d'émervaillement, de grandeur, de droiture, de bonté, de pitié humaine, des malheurs et de tous les maux que vit l'humanité.

C'est pour cela qu'une vraie éducation doit viser à développer toutes les qualités que le Créateur déposa comme de minuscules graines dans le terrain du cœur humain. Eviter que le cœur ne devienne un désert ou qu'il dégénère en une brousse où régneront les mauvaises herbes; amener le jeune homme à créer en lui un climat dans lequel les qualités marquent le pas sur les défauts; lui faire expérimenter qu'il goûte le plus grand bonheur, la plus grande paix et le plus bel amour quand les cordes de son être vibrent dans l'accord fondamental qui le relie aux autres et à son Dieu. C'est cela une éducation vraie !

Frère Bernard HEYLEN

Eglise d'ici et d'ailleurs

En octobre 1987, le secrétaire de rédaction de la revue *DIALOGUE*, le Père Yvon POMERLEAU a rencontré à Harare, au Zimbabwe, son confrère dominicain, le Père Albert NOLAN d'Afrique du Sud. *DIALOGUE* vous présente ici de larges extraits d'une entrevue (réalisée en anglais) sur la situation actuelle en Afrique du Sud et sur le rôle de l'Eglise dans la lutte de libération du peuple.



Le Père Albert NOLAN (à droite) avec le Père Damian BYRNE, Maître Général des Dominicains.

QUI EST ALBERT NOLAN ?

Albert NOLAN est originaire d'une famille blanche, de classe ouvrière, sud-africain de la quatrième génération. Né à Cape-Town en 1934, il a grandi dans un milieu inter-racial. A l'âge de 20 ans, il entre chez les Dominicains, où il développe une "dévotion pour la vérité" (voir encadré). Après son ordination sacerdotale, en 1961, il devient professeur dans la maison de formation des Dominicains pendant quelques années. Il exerce également les tâches de maître des novices et des étudiants dominicains. Ensuite il s'adonne à des activités pastorales comme prêtre de paroisse. Le "tournant le plus important" - selon sa propre expression - vient avec sa nomination comme aumônier des étudiants d'une université, puis de tout le pays. C'est pour eux qu'il écrit son livre Jésus avant le Christianisme. Devenu Provincial des Dominicains d'Afrique du Sud, il circule dans le pays pendant 8 ans. En 1983, il est élu Maître Général de l'Ordre des Dominicains, mais il refuse cette charge pour demeurer présent à son pays. Au cours des dernières années, il travaille à l'Institut pour une théologie contextuelle". Le document KAIROS (présenté dans Dialogue, n° 118) a été élaboré au sein de cet Institut. En 1987, Albert NOLAN rédige un nouveau livre L'Evangile en Afrique du Sud. Espoir et défi (voir encadré). Et pour l'avenir, il veut continuer à "aider le peuple à écrire sa propre théologie".

Un curé blanc au pays de l'apartheid



Yvon POMERLEAU : Le problème majeur auquel est confronté l'Afrique du Sud est l'apartheid. Il serait certainement faux de croire que tous les Blancs sont partisans de l'apartheid contre lequel lutteraient tous les noirs ... Comment voyez-vous la contribution d'un chrétien blanc - comme vous l'êtes - à la lutte pour la libération du peuple noir ?

● Albert NOLAN : Vous avez raison de dire que l'apartheid ne signifie pas d'un côté tous les Blancs et de l'autre tous les Noirs. Il y a des Noirs qui profitent du système d'apartheid, spécialement dans les homelands ou bantoustans, où ils peuvent occuper des postes importants dans un gouvernement fictif qui n'occupe qu'une petite partie de l'Afrique du Sud et qu'on appelle une nation. Il y a aussi de riches hommes d'affaires noirs, il y a des métiers qui ne sont pas dans de mauvaises situations et qui ne peuvent soutenir le gouvernement actuel. Ils ne diront jamais en Afrique du Sud qu'ils soutiennent l'apartheid. La différence dans le pays est entre ceux qui soutiennent le présent gouvernement et ses réformes et ceux qui soutiennent une révolution, un changement radical du système. Là est réellement la grande différence (...). Ce n'est pas simplement une question de Blancs et Noirs. Il y a des Blancs qui sont complètement engagés dans la lutte. J'y suis personnellement engagé autant que les Noirs, parce que la lutte en Afrique du Sud contre l'apartheid n'est pas simplement une lutte contre la domination des Blancs en faveur d'une domination noire. C'est une lutte contre l'apartheid, qui signifie séparation et division, pour l'unité, pour le non-racisme. Ainsi nous luttons, non pour

une société noire mais pour une société pluri-
 raciale, et c'est pourquoi Noirs et Blancs peuvent
 lutter pour la même cause, une société pluri-raciale.
 Ainsi il n'y a rien d'anormal ni d'étrange à ce
 que, en Afrique du Sud même, un Blanc puisse lutter
 pour la même cause qu'un Noir. Encore une fois,
 je ne suis pas le seul Blanc, plusieurs Blancs,
 pas nécessairement chrétiens, sont engagés aussi
 dans la lutte. Plusieurs d'entre eux sont en prison;
 plusieurs ont subi des procès et ont été condamnés
 pour de nombreuses années; d'autres sont détenus
 - blancs comme noirs - sans jugement. Il est vrai
 que dans l'ensemble les Blancs ont des privilèges
 que n'ont pas les Noirs, et même quand vous êtes
 engagé dans la lutte vous pouvez bénéficier de cer-
 tains privilèges que les Noirs n'ont pas mais cela
 diminue de plus en plus. Si vous êtes un Blanc et
 que vous êtes engagé dans la lutte, vous pouvez
 être puni tout aussi bien qu'un Noir.



Au cours des dernières années, le gouverne-
 ment sud-africain a supprimé plusieurs
 lois concernant les relations entre Blancs
 et Noirs. Mais il ne semble pas que ce
 soit là le véritable enjeu en Afrique du Sud. Ce
 que l'on veut, c'est la démocratie : une personne,
 une voix ! Partagez-vous ce point de vue ?

● Albert NOLAN : Oh certainement ! En fait, c'est
 là tout l'objet de la lutte. Ce n'est pas une ques-
 tion de faire des réformes à l'intérieur d'un systè-
 me non-démocratique. Je disais tout à l'heure que
 l'objectif de l'opposition est d'arriver à l'unité
 et au non-racisme. J'aurais pu aussi dire que l'ob-
 jectif est la démocratie. C'est ainsi par exemple
 que quand un Blanc se joint à ce mouvement, on l'ap-
 pelle un "démocrate blanc". La démocratie est défi-
 nitivement le but. Et cette démocratie implique
 une révolution complète, un changement du présent
 système où seuls les Blancs peuvent voter. Et les

adaptations faites par les Blancs pour changer
 quelques lois insupportables, pour les rendre un
 peu plus favorables aux Noirs, sont rejetées parce que
 ce que nous voulons c'est la démocratie - une per-
 sonne, une voix - C'est un objectif très simple
 pour lequel nous luttons en Afrique du Sud.



Il y a différents chemins pour arriver
 à cet objectif. Pourriez-vous en décrire
 quelques-uns, et en particulier nous dire
 ce que vous pensez du recours à la vio-
 lence. Pensez-vous que dans certaines situations
 il puisse y avoir une "guerre juste" ? Comment ré-
 agissez-vous en tant que chrétien ?

● Albert NOLAN : Oui, il y a différents chemins
 pour arriver à cet objectif. Mais à l'intérieur
 de l'Afrique du Sud dans l'ensemble, la discussion
 sur les différentes voies n'est pas une question
 de violence et de non-violence. Il y a quelques
 personnes, en particulier quelques chrétiens blancs,
 qui argumenteraient dans ce sens, mais en général
 la question est plutôt de savoir si c'est une lutte
 à laquelle seuls les Noirs peuvent participer (ce
 qui est l'opinion du mouvement de la conscience
 noire et du mouvement africaniste, qui sont petits)
 ou (courant plus important) si c'est une lutte non-
 raciale pour une société pluri-raciale, et alors
 Blancs et Noirs et n'importe qui peuvent y partici-
 per. Il peut y en avoir d'autres qui disent que
 seuls les travailleurs, seule la classe ouvrière
 noire peut mener la lutte, mais non la classe
 moyenne, qu'il s'agisse de Blancs ou de Noirs. Voilà
 quelques-unes des approches différentes. Mais c'est
 seulement du point de vue de quelques chrétiens
 blancs ou du point de vue de gens extérieurs à
 l'Afrique du Sud que l'on fait une distinction entre
 la voie violente et non violente. Maintenant, on
 peut se demander pourquoi ceci n'est pas un problè-
 me en Afrique du Sud pour la majorité de ceux qui

"LA DEVOTION A LA VERITE A ETE
LA PLUS IMPORTANTE DEVOTION

DE MA VIE"

Une autre chose importante est la tradition dominicaine de la vérité. Je suis devenu dominicain parce que je voulais étudier, connaître la vérité, la vraie signification du christianisme, de la vie ... Et je pense que je puis dire que la dévotion à la vérité a été la plus importante dévotion de ma vie. Mais la dévotion à la vérité ne signifie pas seulement une dévotion pour l'étude. La dévotion à la vérité signifie une dévotion à être absolument honnête, de telle sorte que vous voulez entendre ce que les autres ont à dire, des gens différents, qui ont des opinions différentes de la vôtre, vous voulez prendre au sérieux ces différentes opinions. Avoir cette dévotion, c'est être prêt à vous dire : "je vais accepter la vérité où je la vois, peu importe où elle me conduise, peu importe ce que j'aurai à changer dans ma propre vie, même si je dois quitter la vie religieuse et tout le reste, à cause de la vérité que j'aurai découverte. Je ne suivrai Dieu que si je suis la vérité".

sont engagés dans la lutte. C'est parce que nous n'avons pas de choix entre la violence et la non-violence. 90% de la lutte est non violente. S'il y a quelque chose qui ressemble à une lutte armée, cela ne remplace pas la lutte non-violente. Ce n'est pas une alternative à celle-ci, mais une forme additionnelle de pression. En effet, il est impossible en Afrique du Sud (ce que l'on ne réalise pas toujours à l'extérieur), il n'y a aucun moyen pour une armée de guérilla de remporter une victoire militaire contre la super-puissante armée blanche du Gouvernement sud-africain. Et personne n'espère remporter une victoire militaire (...). La lutte armée en Afrique du Sud est un moyen de pression sur le gouvernement. C'est la même chose que la sanction, le boycottage, les grèves, etc. Et les gens voient la lutte armée de la même manière, ils ne la considèrent pas comme une voie différente. Si on recourt à la lutte armée et que l'on soulève la question de la violence, le peuple dans l'ensemble ne peut pas comprendre qu'il y ait là un problème. Les gens souffrent tellement de la violence qu'ils ne peuvent pas comprendre qu'il y ait là un problème. Les gens souffrent tellement de la violence qu'ils ne peuvent pas comprendre pourquoi on leur fait objection quand ils recourent à une mesure de violence pour se défendre eux-mêmes pour exercer une pression sur le gouvernement. En fait il y a beaucoup de confusion dans l'usage des mots violence et non-violence. C'est ainsi, par exemple, qu'en Afrique du Sud, si vous brûlez un bâtiment, on appelle cela de la violence, et si la police vient et tire sur les gens qui brûlent le bâtiment, on n'appelle pas cela de la violence. Ainsi quand des gens viennent d'outre mer, d'en dehors de l'Afrique du Sud, et nous disent de renoncer à la violence, ils ne savent pas de quoi ils parlent. Quand ils veulent nous enseigner des voies non-violentes, ils découvrent que ce dont ils parlent nous le pratiquons déjà sans l'appeler non-violence. Car la non-violence en Afrique du Sud signifie faire marche

arrière et ne rien faire du tout. Ainsi il y a un problème de terminologie. Maintenant, en tant que chrétien, pour en venir à la question de la guerre juste, je crois que la guerre du côté du peuple - si vous pouvez appeler cela une guerre ! - ressemble à la situation de David face à Goliath. C'est un peuple avec très, très peu d'armes et qui lance des pierres et peut-être des bombes de pétrole contre la grande armée qui dispose d'un équipement très moderne. Je ne sais pas si l'on peut appeler cela une guerre, mais de toute façon la mesure de violence du côté du peuple est très faible et pour autant qu'il s'agit de résistance, c'est certainement juste ce qu'ils font. Il y a une cause juste, des motifs justes et tout ce qu'il faut pour rem- plir parfaitement les conditions d'une "guerre jus- te".

(...) Pour autant qu'il s'agit d'une forme disci- plinée - en opposition à la violence chaotique - de pression sur le gouvernement, parallèlement à d'autres formes de pression, je ne pense pas que cela puisse poser problème à un chrétien. C'est beaucoup moins que ce qui a été fait dans la secon- de guerre mondiale ou toute autre guerre dans les- quelles les chrétiens ont été impliqués, y compris les croisades.



Depuis de nombreuses années, Albert, vous êtes engagé dans la défense des pauvres et des opprimés. Puis-je connaître les raisons qui ont motivé votre choix et votre engagement dans ce domaine ?

● Albert NOLAN : Je voudrais d'abord qu'il soit bien clair que je ne suis pas le seul prêtre ni le seul ministre du culte, en Afrique du Sud, engagé dans la lutte contre l'oppression et la pauvreté. Beaucoup de prêtres et de pasteurs sont engagés dans la même voie. Je pense que la première raison

de mon engagement est l'Evangile lui-même. La fidélité à l'Evangile a pour conséquence l'engagement en faveur des opprimés. Une autre raison, qui est liée à la première, est que face à la souffrance des gens, vous ne pouvez pas fermer les yeux et continuer de croire en Dieu et en Jésus Christ. Vous ne pouvez pas prétendre aimer votre prochain tout en assistant en spectateur à la misère des gens sans rien faire pour remédier à cette situation. Je crois que la troisième raison à cette chose à voir avec mon travail de théologien. La théologie m'a toujours intéressé et c'est pourquoi je suis devenu dominicain. C'est ainsi que je suis amené à parler de la situation d'un point de vue théolo- gique.



Comment conciliez-vous votre engagement dans la lutte pour la libération avec votre vocation de prêtre qui est de prêcher la paix et la réconciliation ?

● Albert NOLAN : Certainement, il y a beaucoup de prêtres qui diront que leur travail est de prêcher la paix et la réconciliation. J'aimerais bien leur dire que moi aussi je veux la paix et la réconcilia- tion. La différence est de savoir comment vous par- venez à la paix et à la réconciliation. Certains, par manque d'analyse sociale, penseraient que, puis- qu'il y a deux groupes en conflit, ce que l'Evangile demande, c'est de faire en sorte que les deux grou- pes puissent redevenir amis, et de le faire d'une manière pacifique. La différence entre moi et beau- coup d'autres est que nous disons oui, nous vou- lons la paix, l'Evangile prêche la paix et la ré- conciliation, et c'est cela que nous voulons annon- cer, mais nous ajoutons qu'il n'y a pas de paix et de réconciliation sans justice. Et la justice ne nous sera pas offerte, nous devons lutter pour la justice et ce ne sera pas facile. Ce n'est pas

une question de bonne volonté de part et d'autre. Il y a de fait le péché auquel il faut faire face et qui doit être vaincu. Cela est loin d'être facile et implique la lutte, la confrontation et parfois les conflits.



En vous engageant ainsi pour la libération des opprimés, n'êtes-vous pas en train de faire de la politique, et est-ce là le travail d'un prêtre ?

● **Albert NOLAN :** Il y a deux façons d'être engagé dans la politique. La première est celle dans laquelle chacun est nécessairement engagé dans la politique. Quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, vous faites de la politique. Ainsi prêcher un christianisme qui serait a-politique, non-politique, c'est en fait avoir une influence politique sur le peuple et contribuer à maintenir le statu quo. Ainsi il y a un sens dans lequel la politique est la sorte de chose qu'on ne peut absolument pas éviter. Selon votre façon de prêcher l'évangile, aussi neutre que vous essayez de demeurer, vous aurez toujours une influence politique d'une façon ou d'une autre.

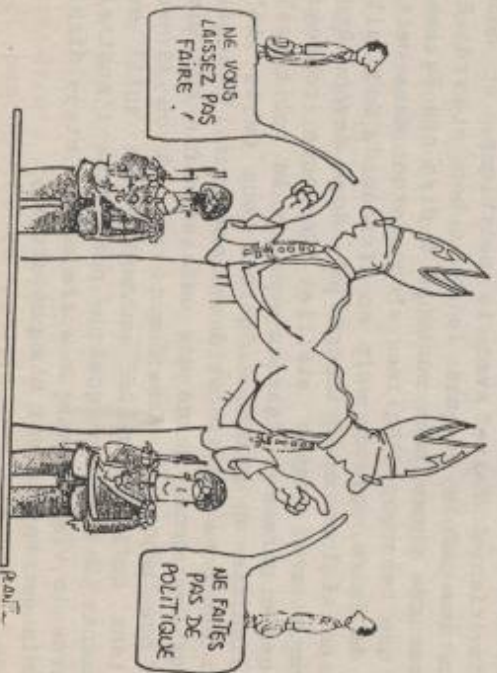
Il y a une autre façon d'être engagé dans la politique, parce que vous faites partie d'une organisation politique qui mobilise le peuple pour prendre le pouvoir dans le pays. Ainsi vous pouvez participer à une élection comme candidat, éventuellement être élu et devenir membre du gouvernement. Cela n'est pas le rôle de l'Eglise, ni par conséquent du prêtre. Le rôle du prêtre est de prêcher l'Evangile dans une situation politique. Ceci est vrai pour l'Europe, l'Afrique et pour l'Afrique du Sud. En Afrique du Sud, cela est plus clair, plus évident peut-être : on doit parler à haute voix et on ne peut pas éviter la politique. Il n'y a rien que

vous pouvez faire et dire qui puisse être hors de la politique. Maintenant ce que je veux dire, c'est que la tentative d'éviter la politique, que ce soit en Afrique du Sud ou ailleurs, est, je pense, quelque chose de très, très dangereux. Cela fait de la religion quelque chose d'abstrait, cela fait de la liturgie quelque chose d'abstrait qui n'a rien à faire avec la vie réelle autour de vous. Faire cela, rendre les prières, la liturgie, notre prédication de l'Evangile abstraites, jointaines de la vie quotidienne des gens, c'est trahir l'Evangile, c'est blasphémer Dieu. C'est avoir cette sorte de liturgie qu'Isaïe, dans son premier chapitre, considère comme quelque chose de dégoûtant aux yeux de Dieu et que celui-ci regrette, qu'il n'écoute pas, et qui est blasphématoire. Les autres prophètes critiquent aussi ce culte qui n'est pas accompagné de la pratique de la justice (...). Si nous prêchons un évangile sans implications politiques et économiques, qui n'a aucun rapport avec la façon de gagner ou d'utiliser l'argent, nous enlevons toute sa signification à l'Evangile, et en plus nous blasphémons Dieu, parce que nous adorons alors un Dieu abstrait qui n'a rien à faire avec la vie, qui n'a rien à faire avec la politique, et nous adorons une idole et non le Dieu bon et vrai. Et cela est une chose très sérieuse à dire aux Eglises parce que beaucoup d'Eglises s'engageront dans cette façon de faire, que ce soit en Afrique du Sud, ailleurs en Afrique ou n'importe où. Nous devons être vigilants avec cette vieille idéologie contenue dans cette phrase : "gardez-vous de la politique". Cela signifie en pratique "gardez-vous de la vie", ce qui est très mauvais et dangereux pour l'Evangile et pour les gens, parce que cela signifie que Dieu n'est pas important dans leur vie, là où il est important qu'il soit le sauveur, mais qu'il est seulement le sauveur quelque part dans l'abstrait ou après la vie ou dans un autre monde, et je dirais que cela est totalement blasphématoire.

L'EVANGILE EN AFRIQUE DU SUD

ESPERANCE ET DEFI

Ce livre reprend quelques notions élémentaires de l'Evangile, comme le péché, le salut, la culpabilité, la tentation, la grâce, le péché originel, etc., tous ces concepts théologiques qui sont associés avec l'Evangile, et je demande ce que chacun de ces mots signifie dans le contexte de l'Afrique du Sud. Qu'est-ce que le péché, qui est coupable, quelle est la tentation pour le peuple, qu'est-ce que la grâce, quel est le salut dans ces circonstances ?



Ne croyez-vous pas qu'il y a d'autres pays africains qui connaissent une situation analogue à la vôtre ? Quelles leçons ces pays et les Eglises de ces pays peuvent-elles tirer de l'Afrique du Sud ?

● Albert NOLAN : Oui, je pense qu'il serait possible que les autres Eglises d'Afrique apprennent quelque chose de l'expérience sud-africaine, mais avant que je parle de cela j'aimerais dire que nous aussi nous avons bénéficié de l'expérience du reste de l'Afrique. Nous avons tiré beaucoup de leçons de la manière dont l'indépendance ou la libération est venue dans d'autres parties d'Afrique. Même si notre libération a été retardée pendant longtemps - ce qui est malheureux - le premier mouvement de libération en Afrique était en Afrique du Sud. En 1912, le NCA était formé bien avant tout autre mouvement en Afrique. Ainsi c'est un pays qui a une longue lutte et partant, une longue mémoire, une longue expérience. Nous avons pu voir ce qui s'est passé dans d'autres pays africains, où peut-être des erreurs ont été commises, où la libération n'a pas été complète, parce que l'on est passé du colonialisme au néo-colonialisme. Nous avons vu ce qui est arrivé dans plusieurs pays et ainsi nous avons appris beaucoup. Nous reconnaissons aussi que notre lutte est très différente de partout ailleurs en Afrique, pour plusieurs raisons. L'apartheid est quelque chose de différent. Le type de colonialisme que nous combattons est un colonialisme interne par opposition à un colonialisme externe. Les Blancs sont les colonisateurs dans le pays et les colonisés sont les noirs dans le même pays. Notre lutte est différente parce qu'elle ne pourra pas être gagnée simplement par une armée qui viendrait libérer tout le monde alors que les gens resteraient assis. C'est une lutte du peuple dans laquelle tout le peuple peut être engagé. C'est une lutte dans laquelle le peuple est en train d'ap-

Prendre la démocratie. C'est une lutte où toutes les formes de pression, boycottage, grève, etc. font partie de l'expérience du peuple depuis des années. Ce n'est pas une expérience d'être libéré par d'autres, une armée ou une guérilla; c'est une expérience de chacun qui y prend part et la réalise. Je pense que cela fera de l'Afrique du Sud un pays différent des autres. Cela signifie que le gouvernement qui sortira de cette lutte sera totalement, devra être démocratique. Il y aura une expérience enracinée dans la démocratie. Le peuple exigera la démocratie à tous les niveaux de la société, parce qu'il sera habitué à elle, qu'il l'aura appris dans la lutte. Et cela fait de l'Afrique du Sud un pays très différent. De plus nous ne pouvons devenir en aucune façon un pays néocolonisé parce que ce qui nous arrivera c'est que les colonisateurs et les colonisés deviendront une même nation, deviendront égaux, deviendront des votants égaux dans une société non raciale. Ainsi ce sera une chose très différente. Il ne sera pas question de chasser les colonisateurs et de les forcer à aller dans d'autres pays. Ce sont des choses que nous avons oubliées depuis longtemps. Il est reconnu que les Blancs appartiennent à l'Afrique tout autant que les Noirs. Nous sommes tous africains mais nous avons ce problème qu'un groupe opprime l'autre à la manière coloniale en Afrique du Sud. Ainsi sur beaucoup de points notre lutte est différente.

Ainsi quelles leçons avons-nous à donner au reste de l'Afrique ? Je pense que nous pouvons apprendre et que nous sommes en train d'apprendre davantage sur la façon dont l'Eglise est engagée dans toute l'entreprise coloniale mais est aussi de l'autre côté contre le colonialisme, et ainsi nous avons une Eglise divisée en Afrique du Sud. Et une Eglise divisée aide chacun à comprendre ce qu'est le christianisme, parce que vous devez faire

des choix sur ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Nous avons vu dans le reste de l'Afrique combien les liens avec le colonialisme ont été très mauvais, nous avons vu aussi comment l'Eglise peut devenir liée avec le néocolonialisme et se comporter exactement de la même manière qu'auparavant, en remplaçant les visages blancs par des visages noirs. Nous n'avons aucune illusion en Afrique du Sud à ce propos parce que nous voyons souvent des visages noirs dans des postes du gouvernement et de l'Eglise qui agissent exactement de la même manière que les blancs. Ainsi nous apprenons à faire la différence non entre les couleurs du visage mais entre les différentes façons d'agir et les diverses structures de société.

Ainsi la situation en Afrique du Sud est claire. Le peuple est opposé au système, non aux Blancs. On lutte contre le système et non contre les Blancs. De même dans les Eglises, il ne s'agit pas de combattre les blancs ou les noirs, mais de lutter contre une certaine façon d'être évêque ou prêtre, que l'on soit blanc ou noir. Et parfois, les gens diront qu'ils préféreraient tel ou tel prêtre, même si ce prêtre est blanc, à un autre qui est noir à cause de sa façon d'agir. Ou bien ils préféreraient un prêtre noir pour la façon dont la personne agit comme prêtre. Ce n'est pas une question de couleur de visage. Nous devenons de plus en plus fanatiquement non-racistes. Ceci veut dire que vous ne devez pas juger quelqu'un sur la base de sa race. Et je pense que c'est quelque chose d'important pour le reste de l'Afrique aussi.

La lutte pour la libération est d'abord et avant tout l'affaire des sud-africains, mais peut-être attendez-vous quand même une aide des autres africains et des autres Eglises africaines ?



● **Albert NOLAN** : Oui nous espérons quelque aide. Disons d'abord que le soutien que nous avons reçu de l'extérieur a été en premier lieu les sanctions pour faire pression sur le gouvernement sud-africain, ou les pressions diplomatiques ou quelque chose du genre. Ceci est plus difficile à réaliser pour les pays africains, parce qu'ils ne peuvent pas faire grand mal économiquement à l'Afrique du Sud. Ils dépendent davantage de l'Afrique du Sud et ne peuvent pas faire pression de la même façon.

Quand nous en venons aux Eglises, il y a un problème semblable : les Eglises d'Afrique peuvent exercer très peu de pression sur le gouvernement sud-africain pour l'inciter au changement. Mais je pense qu'il y a un point sur lequel les Eglises d'Afrique pourraient nous aider, c'est de soutenir notre compréhension du christianisme, notre compréhension de l'Evangile. Nous avons besoin du reste du monde pour dire que la façon dont nous comprenons l'Evangile et la lutte en Afrique du Sud n'est pas hérétique, que c'est une compréhension juste de l'Evangile dans les circonstances qui sont les nôtres. Ceci est très important parce que la lutte en Afrique du Sud se joue à différents niveaux, économique, politique, social, éducationnel, et aussi à un niveau idéologique. Et à ce niveau idéologique ce qui se passe, c'est que les chrétiens qui s'opposent au gouvernement sont accusés de ne pas être chrétiens mais d'être communistes. Aussi nous avons besoin d'un soutien pour dire que nous ne sommes pas communistes, ni des chrétiens hérétiques, etc. Notre forme de christianisme international, est reconnu par l'Eglise catholique ... Nous avons besoin spécialement d'être soutenus quand la propagande nous accuse d'être communistes ou athées. Et c'est la forme de soutien que nous recevons rarement des autres Eglises d'Afrique.

Albert NOLAN

(Propos recueillis par le Père Yvon POMERLEAU)

Libres propos

Radioscopie d'une ville

1. Kigali la belle, l'élégante !
Vue des sommets du Mont Kigali :
Comme une vallée scintillante
De milliers d'étoiles ...
Vu du plateau de Nyarugenge,
Qu'il est beau ton coucher de soleil
Sur les hauteurs du Mont Jari !

R/ Kigali (3x, écho) !
Kigali, capitale de mon Pays ...
Kigali, je t'aime !

2. Des hauteurs de Shyorongi le soir :
Tes lumières brillent au loin vers l'Est
De reflets dorés ...
Le charme infini, tranquille,
Discret et tout de tes bistrotts
A l'abri de pattoles en couleurs
Où grillent poulet et brochettes ...
L'ambiance paisible de tes hôtels,
Cafés, restaurants;
L'ambiance afro-lounge de tes discos
Qui explosent des feux de l'Enfer !

3. Kigali, la blonde, la grande !
Tes superbes villas te dévorent
A grands coups d'hectares ...
Tour à tour tombent Gikondo,
Kimihurura, Remera, Kacyiru, Kicukiro;
Tes engins sont aux portes de Ndura !
Tu sembles courir au-devant de l'impossible;
Monte donc un peu en hauteur,
Verticalise-toi !

4. Kigali, la brune, sauvage et cruelle,
Te vuila, te revuila !
Gloire à vous, gladiateurs de l'argent,
Seigneurs de la nouvelle jungle,
Allez-y, oïlé ! Oïlé !
Tous les coups sont permis,
Malheur à vous, gagne-petit
De la foule fondamentale ...

Garnet

Novembre

Rwanda

Décembre

1987

UN NOUVEL EVEQUE CATHOLIQUE



Le 28 novembre, le Pape Jean Paul II a nommé Mgr Thaddée NSENGIYUNVA, évêque coadjuteur du Diocèse de Kabgayi avec droit de succession. Le nouvel évêque, consacré le 31.1.1988, avait été accueilli officiellement dans son nouveau diocèse par l'évêque du lieu, Mgr André PERRAUDIN, le 30.11.1987, fête de la Saint André.

Né à Bungwe dans le diocèse de Byumba le 17.3.1949, Mgr Thaddée a été ordonné prêtre le 20.6.1975. Il devint Vicaire à la Paroisse de Byumba ainsi que Conseiller spirituel au pré-séminaire (7e préparatoire). En 1976 il fut nommé Recteur du Petit Séminaire de Rwesero, poste qu'il occupait jusqu'à présent. Dans l'entretemps Mgr Thaddée poursuivit ses études à l'Université Pontificale Salésienne de Rome où il obtint un diplôme en Sciences Pédagogiques. A son retour il assum

5. J'appelle les pouvoirs publics :
Au secours de la masse piétonne,
Paralysée par le torrent cannibale des autos,
Aux minutes de pointe !
Au secours des dames des ruelles sombres
Des anti-quartiers sans eau, sans abri ...
J'accuse la misère, la violence,
Les classes sociales
De ces riches de plus en plus riches
Dans leurs forteresses de marbre;
De ces pauvres de plus en plus pauvres
Dans leurs taudis lépreux.

6. Kigali, te voici, à la veille de l'an 2000
A la merci de tes débris !
Espace, infrastructures, équipements
Kigali, que vas-tu devenir ?
Marchés couverts, aérogare moderne,
Stade national et taxi-motos d'accord !
Mais oh la la ! les robinets à sec !
Tes pannes de courant !
Tes voleurs de sacs à main et de rétroviseurs !
Tes filles de mendiants ...
Tes filles épouvantées !

7. Kigali, le cristal tinte dans tes hôtels, dans
tes salons,
Les coquillages synthétiques scintillent
Au bord de tes piscines de chrome ...
Les fleurs du mal s'épanouissent sur le béton,
Laisse un peu d'herbe naturelle,
Un peu d'humanité !
N'oublie pas tes frangines Butare, Ruhengeri,
Gisenyi, etc.
N'oublie pas les communes ...

extrait de "TROPIQUES" (1988)
vol V de chansons sur musicalettes : à paraître.
Paroles (et musique) de Juvénal MASABO-MYANGEZI



également la fonction de Vicaire Général du Diocèse de Byumba.

Avec la succession d'ici quelques années de Mgr André PERRAUDIN par Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, tous les évêques du Rwanda seront rwandais.

NON AUX CONTRACEPTIFS

En novembre les évêques catholiques du Rwanda publiaient une LETTRE PASTORALE SUR LA PARENTE RESPONSABLE. Tout en reconnaissant le bien-fondé d'une politique de planification familiale les évêques rejettent catégoriquement l'usage des "différents moyens artificiels, tels la contraception, la stérilisation" qu'ils jugent "moralement irrecevables". S'appuyant sur les déclarations des Papes Paul VI et Jean Paul II, ils réaffirment que pour un chrétien seules les "méthodes naturelles" sont permises.

Lors de la visite "ad limina" des évêques du Rwanda à Rome le 27 mai 1982, le Pape Jean Paul II leur avait en effet recommandé d'être vigilants. Car "des pressions diverses peuvent se faire jour, et sous le couvert de la Coopération internationale en faveur du développement, tendre à imposer, de façon plus ou moins déguisée, le recours massif à des méthodes et à des techniques contraceptives contraires à l'éthique familiale en matière de natalité".

Bien plus aucun pouvoir public ne saurait prétendre fixer un chiffre quant au nombre d'enfants que le couple peut avoir. Selon Vatican II "en vertu du droit inaliénable de l'homme au mariage et à la procréation, la décision relative au nombre d'enfants à mettre au monde dépend du jugement droit des parents et ne peut en aucune

façon être laissée à la discrétion de l'autorité publique". Au contraire celle-ci doit garantir ce droit.

PREMIER FESTIVAL DE LA JEUNESSE

Du 21 au 26 décembre s'est déroulé dans chaque commune le premier FESTIVAL NATIONAL DE LA JEUNESSE. Inauguré par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Lieutenant-Colonel Augustin NDINDILYIMANA, dans la Commune Karambo (Préfecture de Gikongoro), il fut clôturé par le même ministre dans la Commune Giti (Préfecture de Byumba). Le 24, le Chef de l'Etat, le Général Major Juvenal HABYARIMANA, visita la jeunesse de la Commune Gikoro (Préfecture de Kigali). Notons que c'est justement le Chef de l'Etat qui avait lancé l'idée de ce festival en mai 1986, lors de sa visite au Campus Universitaire de Nyakina.

Tout avait été soigneusement préparé pour la réussite du Festival. La Présidence du M.R.N.D. (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) avait débloqué 1 million FRW pour épauler le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Celui-ci avait sensibilisé la presse nationale, effectué une tournée dans toutes les préfectures afin de finaliser les préparatifs et orienter les manifestations. Lesquelles manifestations devaient consister en une exposition-vente des produits des jeunes, en Umuganda (le 22), des jeux, des discours de circonstance.

La nouveauté de l'événement et sa courte durée, les longues distances entre le lieu de la manifestation et les habitations de certains jeunes, ainsi que la limite des moyens matériels de quelques communes ont fait que le succès n'a pas été total partout.

DEUXIEME CONGRES DE LA CESTRAR

Les 21 et 22 décembre s'est déroulé à Kigali le Deuxième Congrès de la CESTRAR : CENTRALE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DU RWANDA. Le M.R.N.D. dont découlent toutes les organisations politiques n'avait rien laissé au hasard pour que ce Congrès fût une réussite. Il avait organisé successivement depuis novembre un séminaire des délégués syndicaux; une réunion des responsables du M.R.N.D. dans les préfectures; un séminaire des délégués des sections syndicales. Enfin le Comité Central s'était réuni le 12 décembre pour arrêter la liste des 18 candidats aux 9 postes à pourvoir (5 permanents et 4 non permanents). Soit 2 candidats par poste. En général tous les premiers à chaque poste ont été élus (7/9).

Il est à noter que les représentants des travailleurs occupent des postes politiques à haut niveau. En effet le Secrétaire Général de la CESTRAR a rang de ministre et les secrétaires généraux adjoints celui du secrétaire général dans les ministères avec les mêmes honneurs et les mêmes avantages.

Une des raisons peut-être pour le Comité Central d'avoir retenu comme candidats des personnalités fort connues en politique ou des cadres dans l'administration comme le prouve la fonction de certains d'entre eux. Tels le Secrétaire Général qui était Directeur Général de l'OCIR-Café (Office Rwandais du Café) et membre du Comité Central; le Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Education et de la Formation et le Secrétaire Fédéral Adjoint chargé du Secteur Public qui étaient respectivement Directeur de l'Ideologie et de la Propagande et Directeur de la Documentation et de la Propagande à la Présidence du M.R.N.D.

DIXIEME JOURNEE AFRICAINE DE L'INFORMATION

Le 7 novembre se célébrait la DIXIEME JOURNEE AFRICAINE DE L'INFORMATION. Dans notre pays les cérémonies se sont déroulées au Café Impala avec au menu l'animation du ballet de la Commune Nkumba (Préfecture de Ruhengeri), le discours du Directeur de l'ORINFOR (Office Rwandais d'Information), la remise des prix aux meilleurs journalistes et aux meilleurs auteurs du théâtre radiophonique et de la Bande Dessinée.

Le prix Aloys MUNYANGAJU (attribué au meilleur journaliste de la presse écrite) a été décerné à M. HABIMANA Kantano, responsable de l'A.R.P. (Agence Rwandaise de Presse). Le prix Benjamin MUNYAKAZI (récompensant le meilleur journaliste de la presse parlée) est revenu à M. Aimable SIBOMANA, rédacteur en chef adjoint du journal parlé en kinyarwanda. Si les hommes ont subtilisé tous les prix de la Bande Dessinée (distribués pour la première fois) les femmes ont brillamment remporté ceux du théâtre radiophonique.

Dans son discours de circonstance, le Directeur de l'ORINFOR, M. Christophe MFIZI, s'est défendu de faire un bilan. Néanmoins il a souligné le chemin parcouru par son Office qui a déjà couvert tout le pays grâce aux C.R.I. (Centres Régionaux d'Information), lancé le bulletin économique A.R.P. ainsi qu'une nouvelle grille des programmes de Radio Rwanda, etc. Un beau palmarès de cette presse que le Directeur de l'ORINFOR a qualifiée de "presse responsable, qui appuie la démocratie responsable, la presse sur la corde raide, à mi-chemin entre la presse dite de l'échec et l'usine à encensoirs".

SYMPOSIUM : POLITIQUES DE POPULATIONS -
POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Alors que certains pays sont confrontés au problème de la sous-population et du vieillissement de leur population, d'autres doivent faire face à la surpopulation devenue un véritable spectre. Parmi eux le Rwanda avec 6 millions d'habitants. C'est pour essayer de réfléchir à ce casse-tête que l'ONAP (Office National de la Population) a organisé du 14 au 18 décembre un "SYMPOSIUM INTERNATIONAL" sur le thème : "POLITIQUES DE POPULATION-POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT".

"Experts et spécialistes" en matière de population se sont retrouvés pour débattre de la question. Divers exposés ont été faits portant notamment sur la planification du développement, l'environnement, les migrations, la densification, l'urbanisation, l'agriculture et l'alimentation, la scolarisation, la santé, le rôle de la femme dans le développement, l'intervention de l'Etat dans le planning familial, l'évolution des mentalités. Il a été également question de modèles de croissance démographique. Celui du Rwanda est bien connu sous le sigle T.T.U. : Twiyongere Twongera Umuwamururo.

Pour notre pays il s'agit de trouver un équilibre entre l'augmentation de la population et les moyens de production pour la nourrir et la développer réellement. Mais tant que 95% de cette population vit de l'agriculture, que les parcelles sont "atomisées" et que l'occupation des terres arables s'élève à 500 h/km², il paraît difficile de renverser la tendance. Surtout que la situation est vraiment alarmante, voire explosive.

Le Symposium a alors émis une série de recommandations tels la limitations des naissances

par tous les moyens possibles, le regroupement de l'habitat, un meilleur aménagement du territoire, un partage plus équitable de nos ressources. Mais comme l'a fait remarquer un participant beaucoup de ces recommandations avaient déjà été formulées lors d'un séminaire semblable et jusqu'à présent rien n'a été fait.

A vrai dire la délicatesse et la complexité de la problématique sont telles que certains cherchent des échappatoires ou n'osent pas prendre les mesures qui s'imposent.

1988: ANNEE POUR LA DEFENSE
DU REVENU DU PAYSAN

"L'année 1988 sera "Pour la Défense du Revenu du Paysan". L'une des meilleures, si non la meilleure façon de le faire est celle qui stimule, qui incite le milieu rural à s'organiser par ses propres forces, pour se défendre lui-même en puisant dans ses valeurs les plus authentiques, et dans son environnement propre, ce qui lui permet de réellement de s'affirmer et de se prendre en charge lui-même. (...) L'autoorganisation du monde rural, l'autopromotion rurale, l'autodéfense du milieu rural, sont des notions que nous devons concrétiser si nous voulons avancer rapidement".

Ainsi s'exprimait le Chef de l'Etat le 31 décembre dans son discours de souhaits de Nouvel An. Il ajoutait que 1988 serait une année importante puisque le peuple serait appelé à élire un nouveau Président de la République et un nouveau Parlement, après la tenue du VI^e Congrès du M.R.N.D. Cette année s'inscrit également dans la ligne de 1987 puisqu'elle continuera la Réforme administrative, "réforme qui touchera tous les secteurs de la vie administrative et politique".

Mais l'année 1988 s'annonce aussi une année difficile économiquement. Le pays a une dette de 1,3 milliard de dollars U.S.A. (L'O.U.A. avait fourni le chiffre de 4,4 milliards) et le budget de cette année accuse un déficit de 2,5 milliards FRW. Pour éponger ce déficit le Comité Central du M.R.N.D. a annoncé un train de mesures dont la réduction du personnel de la fonction publique. Comme on s'en doute, l'annonce de cette mesure a provoqué un malaise chez bon nombre de fonctionnaires. Malaise dû, selon le Chef de l'Etat, à une mauvaise information diffusée par la presse.

COLLOQUE INTERNATIONAL "ALEXIS KAGAME"

Du 25 novembre au 2 décembre s'est tenu à Kigali un "COLLOQUE INTERNATIONAL "ALEXIS KAGAME". L'homme et son oeuvre. Organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'UNESCO et le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantus) le colloque a réuni une vingtaine de Rwandais et trois participants étrangers venus du Burundi, du Zaïre et du Gabon sur 11 attendus. En somme, ce fut plutôt un colloque national qui a abordé l'oeuvre de Kagame sous 5 angles : l'homme, l'écrivain-poète, le linguiste, l'historien, le philosophe.

La contestation de cette dernière qualité par un des conférenciers qui trouvait l'écrivain rwandais plus sémantique que philosophe a provoqué maintes controverses de la part des participants. Ceux-ci ont d'ailleurs formulé une série de recommandations tendant à donner à Kagame une stature internationale comme l'avait déjà fait du reste le SYMPOSIUM INTERNATIONAL "SAGESSE ET VIE QUOTIDIENNE EN AFRIQUE" organisé en son honneur en 1983.

(Source : LA RELEVÉ N° 59, Décembre 1987, p. 4 & 7)

DIALOGUE

A travers livres et revues

KUBAHO BIMARIYE IKI ?

Texte et Dessins de MUHINDO, Dieudonné.

Editeur : Société Biblique au Rwanda.

Imprimerie : Pajjati-Press, Kigali, 50 pages.

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 1985, Année Internationale de la Jeunesse. L'objectif principal était d'attirer l'attention des Etats, des gouvernements ainsi que des organisations et des hommes de bonne volonté sur les problèmes actuels de la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'intégration dans la société. Les intérêts y sont allés chacun à sa façon. Productions musicales, publications, enquêtes, séminaires, voyages d'études, émissions et articles dans les médias, tables-rondes, consultations internationales... Il ne manquait que les concernés pour tirer profit des initiatives en leur faveur.

La Société Biblique au Rwanda qui, dans le cadre de l'Alliance Biblique Universelle, s'occupe de la traduction, de l'impression et de la diffusion des Saintes Ecritures est partie prenante de la "Campagne pour la Jeunesse" qui s'étend sur trois ans de 1985 à 1988.

Dans cette période où les coeurs et les préoccupations des générations actuelles sont plutôt sous l'emprise du matérialisme, la course à la richesse et l'argent, la vie mondaine et où la

vie chrétienne est reléguée au second plan, que pouvait offrir une organisation de tendance chrétienne ? C'est pour répondre à toutes ces interrogations que la Société Biblique au Rwanda a édité une publication genre bandes dessinées en Kinyarwanda sous le titre "Kubaho bimariye iki ? Le Livre, 50 pages, imprimé par les presses des Pallotins à Kigali a été entièrement dessiné par MUHINDO DIEUDONNE, un jeune artiste de talent qui a déjà à son actif, un autre titre à bandes dessinées fort réussi, Uraraye uri munge, publié chez Printer Set en 1985.

KUBAHO BIMARIYE IKI ? autrement dit "à quoi me sert-il de vivre ?" est l'histoire typique du jeune prodigue, GASORE, issu d'une famille rurale aisée et qui rebute à tout effort physique dans la coopération avec son frère pour la valorisation de l'immense exploitation familiale. N'en déplaise aux sages conseils du père, il réclame et reçoit son héritage pour s'en servir et passer des jours "agréables" dans un "paradis" urbain.

Désillusionnée suite à d'innombrables tracaseries dont il est l'objet en ville, Gasore finira par comprendre que la seule voie de sauver sa vie est de révolutionner radicalement sa compréhension du monde. Si nombre d'autres auteurs ont traité le sujet de façon ou d'une autre, l'originalité de l'œuvre réside dans sa réactualisation et surtout dans la représentation iconographique qui transporte le lecteur devant un film où se combinent le réel, les scènes, les idées et les tracaseries de la vie quotidienne.

Le texte formulé par un comité interconfessionnel protestant-catholique a été écrit de la plume de l'artiste lui-même. C'est un message d'espérance proposé par la Société Biblique au Rwanda contre l'écartèlement de la déchirure du tissu familial et social.

Tharcisse GATWA

Marcel d'Hertefeld & Daniel de Lame :
Bibliographie Analytique des Sciences
Humaines au Rwanda (BSHR)
Musée Royal de l'Afrique Centrale,
Tervuren, Belgique

Le Musée de Tervuren a organisé du 23 mai au 21 septembre 1987 une Exposition sur le thème: RECHERCHE SCIENTIFIQUE au RWANDA. L'exposition offrait une vue panoramique fort riche présentant notamment la sociologie et l'histoire des clans; la linguistique et la littérature; l'esthétique; la recherche archéologique; les recherches sur la flore et la végétation; l'ethnomusicologie; l'art moderne et l'artisanat.

Le Professeur Marcel d'Hertefeld a eu l'amabilité de nous proposer une note qu'il a rédigée dans le cadre de cette exposition à propos du volet "Bibliographie analytique des Sciences Humaines au Rwanda" préparé par lui-même et Danielle de Lame et dont ils tireront un ouvrage.

Nous l'en remercions et publions la note avec plaisir.



Commencée en 1974, la Bibliographie analytique des Sciences Humaines au Rwanda (BSHR) aura été achevée en 1987. Elle a pour but de doter les études rwandaises d'un instrument documentaire adéquat et fiable: l'inventaire des publications repose sur une prospection systématique, chaque publication fait l'objet d'une description

de son contenu, un index de descripteurs détaillé donne accès à l'information recherchée. Comme une grande partie de la littérature relative au Rwanda, très dispersée, n'est pas accessible dans le pays même, la BSHR sera un outil de travail particulièrement précieux pour les chercheurs et étudiants rwandais. Elle comporte, à cet égard, une indéniable dimension de coopération au développement.

La BSHR couvre les ouvrages et les articles publiés sur le Rwanda depuis 1894, date de la publication du récit de l'expédition d'Oscar Baumann, qui traversa une partie du Rwanda méridional en septembre 1892. Elle inclut cependant aussi quelques travaux plus anciens publiés à partir de 1863. C'est en effet en cette année qu'apparaît la première mention du Rwanda dans la littérature.

L'année 1980 est le terminus ad quem de la BSHR pour les articles de périodiques; l'année 1987 pour les ouvrages; les ouvrages publiés après 1980 n'ont cependant été inclus qu sélectivement. Il est possible, naturellement, de prolonger la prospection systématique des revues, comme des livres, jusqu'en 1987, mais l'achèvement de la BSHR en aura été sérieusement retardé et un autre écart se serait forcément creusé entre la dernière année traitée et la date de la publication. Il ne faut pas oublier en effet que la recherche a porté sur près de 480 périodiques localisés dans une quarantaine de bibliothèques, d'instituts et de centres en Allemagne Fédérale, en Angleterre, en Belgique, en France et au Rwanda.

La BSHR répertorie non seulement les études proprement scientifiques mais aussi les apports de non-spécialistes qui ont, à des titres divers, fait progresser la connaissance de la société, de la culture et de l'histoire du Rwanda. Elle signale aussi quelques publications sur les régions avoisinantes dans la mesure où leurs rapports avec le

Rwanda y sont abordés. Il s'agit en particulier du Bufumbira, du pays Kiga et du Nkore dans l'Uganda méridional, du Nord-Kivu (Bwisha, Bwito, Gishari, Jomba, lacs Moko, Mushari), du Buhavu, du Bushi et de l'île Ijwi, au Zaïre.

Malgré son ampleur, la BSHR a aussi des limites. En premier lieu, elle ne porte que sur la littérature publiée, cette notion devant être entendue dans le sens d'une diffusion et d'une accessibilité ouvertes. Ne sont donc inclus ni les archives, ni les documents à circulation restreinte émanant de gouvernements, de départements ministériels, d'institutions internationales, de banques, d'organisations régionales, etc; on a toutefois fait exception pour un certain nombre d'écrits importants de la deuxième catégorie. La BSHR ne signale pas les mémoires de licence à moins qu'ils n'aient été publiés; en revanche, un sérieux effort a été fait pour tenir compte des thèses de doctorat même non publiées. La presse quotidienne et hebdomadaire a été exclue. Les articles sur l'actualité politique, sociale, économique, religieuse, etc, ne sont pas repris individuellement; toutefois, si un périodique contient habituellement des informations de ce type, le fait est signalé dans une notice générale établie au nom de la revue. Les utilisateurs pourront ainsi repérer ces sources essentiellement éphémères.

La BSHR se présentera comme un ouvrage de 2000 pages environ. Sa structure est simple: une introduction; la liste de tous les périodiques dépouillés signalant, pour chaque périodique, par année et par numéro, les articles retenus; un index des descripteurs très étendu, établi par ordre alphabétique, enfin, la pièce de résistance: la liste de tous les ouvrages et articles retenus avec leur référence bibliographique complète, la description de leur contenu, l'indication d'éventuels comptes rendus et du centre où ils ont été consultés.

Dans le n° 124 (Septembre-Octobre 1987) nous avons publié la lettre de l'Abbé Pierre NGOGA à M. Laurien NTEZIMANA dans laquelle il lui posait la question : "Quel est le plus grand péché" ?

Nous vous demandions de donner vos points de vue et sans tarder.

Avouons que vous n'avez pas été très nombreux à répondre. Nous n'avons reçu que deux réponses dont une publiable. Nous vous la livrons ainsi que celle de M. Laurien NTEZIMANA. Mais le dialogue n'est pas clos. Vous pourriez toujours continuer à nous envoyer vos réponses.

Le plus grand péché = ne pas aimer du tout

Mon cher Pierre,

Je comprends ton inquiétude et partage ta colère devant ces hypocrites qui "filtrent le moustique et avalent le chameau" (Mt 23, 24).



En vérité, comparés au péché "le plus grave", fornication et adultère re-trouvent leurs dimensions normales de "signaux d'alarmes" parmi d'autres.

L'unique loi du Christ étant d'aimer comme

il a aimé (Jn 13, 34-35; 15, 17), c'est-à-dire jusqu'à la mort infligée par ceux qu'on aime, plus que de mal aimer, le péché le plus grave est sans doute de penser qu'il est impossible d'aimer et, à partir de là, ne pas aimer du tout. Et l'homme est si peu homme que ne pas aimer du tout est encore plus fréquent que mal aimer.

Qu'est-ce que ne pas aimer du tout ? C'est être tellement soucieux de ses privilèges et de sa sécurité propres qu'on ne peut prendre le moindre risque gratuit pour autrui. C'est rester dans sa coquille, dans son petit chez-soi bien privé et bien chaud, en refusant de sortir dans la tempête historique et sociale où quelques uns - ceux qui ont mis leurs pas dans le sillon des prophètes - livrent combat pour l'homme contre l'inhumain.

Ne pas aimer du tout, c'est se retrouver soi-même ("position de classe", dirait G. Casalis) du côté des grands et des forts qui passent le plus clair de leur temps à imaginer des moyens plus astucieux les uns que les autres d'endormir leurs frères pour pouvoir prospérer à leurs frais.

Ne pas pas aimer du tout, cher ami, c'est ce que tu fais, c'est ce que je fais lorsque je me rétracte devant mon frère, lorsque j'oublie volontairement qu'il faut donner à qui demande (pas seulement quelques menues monnaies pour avoir la conscience tranquille, mais donner de son temps, de son attention, de sa sympathie) et qu'il ne faut jamais tourner le dos à qui emprunte (Mt 5, 42) ; c'est ce que je fais lorsque je reste centripète et que je refuse de me décentrer pour faciliter la vie à mes voisins.

Ne pas aimer du tout, c'est quand je prolonge le cercle vicieux de la violence en refusant de tendre l'autre joue, c'est-à-dire de prendre le problème de la réconciliation par le bon bout, celui du pardon ; c'est quand je me dénombre encore

des ennemis à qui je désire ardemment rendre la monnaie de leur pièce. Cela arrive à tout le monde, note, même au psalmiste : "Fais-moi lever, Seigneur, que je rende à ces gens-là leur dû" (Ps 41).

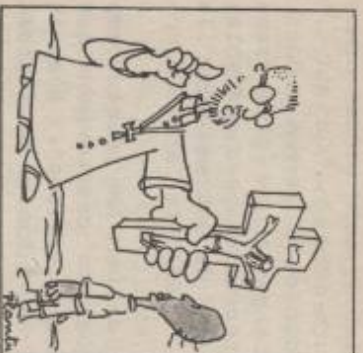
Vois donc, Pierre : quel est le plus fréquent et le plus grave dans nos coeurs ? Sont-ce les idées lubriques d'un amour-éros qui ne parvient pas à être le tremplin d'un amour-agapè (cette "transformée" n'est pas à la portée du premier venu, foi d'homme marié !) ou plutôt les pensées calculatrices d'un égoïsme fardé mais sans merci ?

Je te jure, ami : les premières ne sont qu'une des trop multiples manifestations. La plus pardonnable du reste parce qu'au moins elle contient un mouvement, même désordonné, vers autrui - de cet amor sui qu'on ne remarque pas tout simplement parce que, parole de poisson, il est difficile de remarquer la couleur des eaux au milieu desquelles on vit.

Le péché le plus grave ? Comme tu le vois, ce n'est pas ce que l'on croit ! Veux-tu le fond de ma pensée ? Pour commencer à aimer comme Jésus, il faut avoir en soi son Esprit. Cet Esprit, il faut le demander au Père qui ne le refuse jamais à qui le demande avec foi. Or, combien d'hommes prient-ils vraiment, en esprit et en vérité ? A voir comment tournent catastrophiquement nos sociétés, il faut croire qu'ils ne sont pas nombreux à demander l'Esprit, nonobstant les affluences du dimanche et malgré le nombre des baptêmes. Une des grandes responsabilités de l'Eglise dans le monde de ce temps, c'est de trouver un langage plus direct et des illustrations moins sentimentales et plus objectives pour apprendre aux hommes à localiser le péché là où il est vraiment, selon le Verbe de Dieu.

Laurien NTEZIMANA

(Tiré de Unis dans la Charité, N° 101, Juil.-Août 1986, p. 32 - 36).



Le plus grand péché
=
ne pas aimer Dieu

"Quel est le plus grand péché ?" Une question qui suscite toujours des débats houleux, une question qui semble sans réponse à voir combien les gens aiment en parler. Posez la question dans un groupe (qui s'intéresse tant soit peu au domaine religieux) et bientôt vous aurez une discussion animée où vous sortirez sans avoir obtenu aucune unanimité - sauf que parfois la majorité s'accordera pour dire que le plus grand péché c'est le meurtre.

D'où vient donc ce manque de consensus pour une question si souvent débattue ? La clé de l'énigme se trouve dans une certaine tendance à donner au péché une définition qui ne correspond pas à son vrai sens. Quand les gens commencent à catégoriser les péchés en "grands" ou "petits", en "mortels" et "véniels" - la question qu'il faut se poser est la suivante : "grands" ou "petits", "mortels" ou "véniels" aux yeux de qui ? Car le plus grand péché, selon les hommes, sera toujours variable selon plusieurs facteurs : culturels (mœurs sociales); individuels (préjugés personnels), circonstanciels (circonstances atténuantes), etc. La fille-mère, par exemple, sera jugée différemment d'un pays à l'autre; le meurtre lui-même, le plus

grand péché aux yeux de plusieurs, sera excusé comme un petit péché en cas d'auto-défense, surtout si la personne tuée est un bandit ou un autre indésirable social. Pour définir ce qu'est le plus grand péché, il faudrait donc éliminer toutes ces variables et une façon de le faire est de reconsidérer le sens du mot "péché".

Le petit Robert définit le péché comme un "acte conscient par lequel on contrevient aux lois religieuses, aux volontés divines". D'après cette définition, le péché se définit en rapport avec Dieu. Il est intéressant de noter en passant que cette définition colle bien avec le concept biblique de ce mot; le péché étant toujours défini seulement en relation avec la loi divine. Ainsi quand David se repent, il dit : "j'ai péché contre toi, contre toi seul, et j'ai fait le mal à tes yeux" (Ps 51,6 : Bible à la colombe); alors qu'il avait commis un adultère, suivi d'un meurtre. Si le péché se commet contre Dieu et Dieu seulement, le plus grand péché est donc celui qui est commis contre "son plus grand commandement".

Mais quel est donc ce plus "grand commandement" ? Ici aussi, il est très étonnant de voir que les gens se trompent souvent sur le plus grand commandement et c'est peut-être pourquoi ils se trompent sur le plus grand péché. D'aucuns le diront que le plus grand commandement c'est d'"aimer le prochain comme soi-même". Un très grand commandement, certes, mais qui n'en est pas le plus grand pour autant. D'après la réponse donnée par Jésus aux Pharisiens (qui, eux aussi, semblaient ne pas pouvoir s'accorder sur ce point), le plus grand commandement est le suivant : "tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus Grand Commandement". (Mt. 22,34-40). L'amour du prochain lui est "semblable", mais n'est que le second.

Ainsi, après la définition du péché (le Petit Robert) et du plus grand commandement, il est facile de définir le plus grand péché comme suit : "le plus grand péché est un acte conscient par lequel on n'aime pas Dieu de tout son coeur, de toute son âme et de toute sa pensée; et son prochain comme soi-même".

A y voir de très près, cette définition ne diffère que de très peu de la définition du péché impardonnable que Saint Paul définit dans son Epître aux Hébreux (10,26-29) : "car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrifiante du jugement et de l'ardeur du feu prêt à dévorer les rebelles ... Combien pire, ne pensez-vous pas, sera le châtement mérité par celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, tenu pour profane le Sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce".

Il serait très intéressant d'aller plus loin et de voir quelques implications pratiques qui découlent de cette définition (pour le chrétien aussi bien que pour le non-chrétien) mais ce serait aller au-delà de la question posée. Seulement une seule conclusion s'impose : si tout le monde se regardait dans le miroir du plus grand commandement, il verrait combien grande est la poutre qui est dans son oeil et n'oserait critiquer la paille qui est dans l'oeil d'autrui. Car qui peut prétendre avoir accompli le plus grand commandement ? Qui peut prétendre aimer Dieu de tout son coeur, de toute son âme et de toute sa pensée s'il n'aime pas son frère qu'il voit ? (1 Jean 4,20).

Que chacun s'examine car "large est le chemin qui mène à la perdition et beaucoup sont ceux qui y marchent" en commettant le plus grand péché.

Vaccin africain contre le SIDA

Le 21 Novembre 1987 les Professeurs Lurhuma ZIRIMWABAGABO (Zaïrois, 44 ans) et Ahmed SHAFIK (égyptien, 54 ans) annonçaient la mise au point d'un médicament antiviral, atoxique et capable de restaurer l'immunité déprimée. Son nom: le M.M.1. Les deux médecins ont affirmé avoir commencé leurs recherches depuis 6 mois. Les essais pratiqués sur 19 patients atteints du SIDA ont été concluants: 7 morts contre 12 dont ils ont remarqué une amélioration objective de l'état de santé alors que 20 malades atteints du SIDA et traités par une thérapie classique sont tous morts.

Les Professeurs ont affirmé également observer une nette amélioration chez un troisième groupe de patients, âgés de 18 à 51 ans, traités par le M.M.1 : chute de la fièvre, disparition de la fatigue, diminution des infections cutanées, fin de la toux et de la diarrhée chez 3 malades sur 4.

Un grand avantage de ce médicament est son prix relativement bas : 10 dollars pour 20 injections contre 10.000 dollars pour certains traitements actuels. Le M.M.1. dont les Professeurs n'ont pas révélé la composition doit encore faire ses preuves. Mais il paraît déjà un espoir pour l'humanité traumatisée par ce mal qu'est le SIDA.

Et que dire de la fierté de l'Afrique qui après le Prix Nobel de littérature attribué à Wole Soyinka aurait prouvé qu'elle entend être également au rendez-vous des grandes découvertes scientifiques?

Un Curé et un Musulman sont en train de se disputer sur des questions de religion ...



Finalement le Curé dit au Musulman : - Arrêtons de nous quereller. Après tout, nous travaillons tous les deux pour le Seigneur. Vous à votre manière, moi à la sienne !

Voyage au cœur des o.n.g. FRIC, BUSINESS ET BONS SENTIMENTS

ANNÉES 60



ANNÉES 80



La charité privée est en train de sortir du moyen-âge. Elle affiche sans complexes son blason redoré aux feux de la modernité. Ni la vente par correspondance, ni le show-biz, ni l'ordinateur, ni la télévision ne l'intimident. Le monde des o.n.g. s'en trouve bouleversé. Pour l'année 87, les subventions proprement dites du gouvernement français ont chuté de 30 % et, pour le moment en tout cas, les contributions des entreprises aux bonnes œuvres font plus de bruit que de gros chèques. Reste la poche des donateurs.

La concurrence entre o.n.g. est si vive qu'elle les amène à prendre des risques excessifs. Comment éviter les dérapages ?



DON.	COUTS DE PRODUCTION.	TAXES ET IMPÔTS. DIMERS
COUTS DE TRANSPORT.	QU'EST-CE QU'ON DIT ?	AUBERT.
DETOURNEMENTS DES AUTOCITÉS LOCALES.		



SOCIÉTÉ RWANDAISE D'ASSURANCES

Siège social à Kigali
B.P. 521 - Tél. 3715 - 3716
Kigali - RWANDA

**ASSURANCES TOUTES BRANCHES
AU SERVICE DU PARTICULIER ET DE L'ENTREPRISE**

GRUPE UNION DES ASSURANCES DE PARIS

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.
Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT

Encinte de Kinyamateka

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
● Abonnement ordinaire: 1000 Frw.	● Burundi: 1500 Fbu.
● Abonnement étudiant: 800 Frw.	● Afrique } 3000 Frw. ou 1500 F belges
● Abonnement de soutien: 1500 Frw.	● Europe } 60 Francs
● Abonnement de groupe: 4000 Frw. (5 personnes)	● Amérique } 3500 Frw. ou 35 \$ US
	● Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
● B.C.R. N° 3778/92 Kigali	● Belgique: CCP 000 - 1495122 - 61
● Mandat postal, DIALOGUE, B.P. 572 Kigali	● Pierre Mission, Bruxelles
● Economats Généraux	● Suisse: CCP 17 - 2941 - 6.
● Gemeca (Père Louis Pien - Procure Kigali)	● Revue DIALOGUE Rwanda
● Bureaux DIALOGUE (encinte Kinyamateka)	● R. AEBISCHER, Fribourg - Suisse

D. VENTE AU NUMERO

Prix: 200 Frw.

Lieux: Librairie Caritas - Kigali; Hôtel des Diplomates - Kigali; Hôtel des Mille Collines - Kigali; ALIRWANDA - Kigali; Centre National de Pastoralisme St Paul - Kigali; Gare Routière - Kigali; Club Rafiki - Kigali; Librairie Universitaire - Butare; Centres Régionaux d'Information de l'ORINFOR.